

## L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS) : QUELS ENJEUX ET PERSPECTIVES ?



Source : Pixabay

Michaël LONTIE

ÉTUDE UFAPEC  
AOÛT 2017 | 13.17/ET 1

## Résumé :

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est organisée depuis très longtemps dans les écoles, sur base volontaire et en fonction de leurs perspectives éducatives propres. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est proposé aux élèves ? Qui décide, qui coordonne et comment construire un nouveau projet EVRAS dans l'école ? Quels enjeux sociaux, politiques, à travers quels intérêts et quelles réticences ? Et finalement, qu'est-ce qu'une activité EVRAS ? L'UFAPEC vous propose dans cette étude un parcours de réflexion et un positionnement.

## Mots-clés :

Education, vie, relationnelle, affective, sexuelle, EVRAS, PMS, PSE, planning, familial, relation, affection, sexualité, labellisation

## Remerciements :

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont consacré du temps et de l'énergie à l'UFAPEC tout au long de ses travaux sur l'EVRAS depuis février 2017. Sont tout particulièrement remerciés :

- Catherine Buron (coordinatrice et animatrice au CPF de Perwez) ;
- Jehanne Bruyr (Action Médias Jeunes) ;
- Christelle Claes et Josette Schils (psychologues et animatrices au CPF Infor Famille BW) ;
- Charlotte Claude (PMS-libre de Jodoigne et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve) ;
- Sophie De Kuyssche (SeGEC – Secrétaire générale de la Fédération des CPMS-libres) ;
- Marie Lausberg (permanente inter-régionale de la CSC-Enseignement) ;
- Catherine Lemaître (Coordinatrice du CEF) ;
- Chantal Marchand (PSE de Jodoigne) ;
- Emilie Saey (coordinatrice de la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial) ;
- Cédric de Longueville (Les Cheff) ;
- Alain Koeune (Président de la FEADI – Fédération des Associations de Directeurs de l'Enseignement Secondaire Catholique) ;
- Pierre Melchior (Président du Collège des Directeurs de l'Enseignement Fondamental Catholique)
- Michel Mercier, psychologue, professeur émérite de l'université de Namur et professeur associé à l'université catholique de Lille, président des associations ARAPH et PATH ;
- Anthony Terroir (Trésorier du CEF) ;
- Jean-Pierre Yernaux (Coordinateur des formations « personnes-relais EVRAS » du SeGEC)

## Table des matières

Introduction .....	4
Mise en place et définitions.....	6
Les intervenants EVRAS externes .....	8
• Les centres psycho-médicosociaux (CPMS) et les services de promotion de la santé à l'école (SPSE).....	8
• Les centres de planning familial (CPF) .....	10
• Les autres associations proposant des animations EVRAS .....	10
La dimension sexuelle : un essentiel pourtant complexe.....	14
La dimension sexuelle : un essentiel qui dérange ? .....	17
Pour une EVRAS respectueuse (du développement) de l'enfant .....	19
Organiser un projet EVRAS au sein de l'école .....	22
L'information aux parents .....	25
EVRAS : une oubliée du Pacte pour un enseignement d'excellence ? .....	26
Regards du SeGEC, de la CSC-enseignement et du CEF.....	27
Une EVRAS davantage balisée et contrôlée ? .....	30
• Le projet de labellisation .....	30
• Une convention en guise de label non contraignant ? .....	33
<i>Positionnement de l'UFAPEC</i> .....	34
Conclusion.....	38
Bibliographie et liens .....	40
Textes légaux et institutionnels .....	40
Articles et revues.....	40
Liens internet.....	40

## Introduction

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est organisée depuis très longtemps dans les écoles, sur base volontaire et en fonction de leurs perspectives éducatives propres. Cependant, une étude réalisée en 2002-2003 par les Facultés Notre-Dame-de-la-Paix de Namur et PROMES-ULB avait révélé les grandes différences qui pouvait exister d'un établissement à l'autre en la matière<sup>1</sup>. En effet, l'étude mettait en évidence que certains établissements ne proposaient rien ou presque rien à leurs élèves, quand d'autres investissaient un temps considérable à l'organisation d'activités EVRAS. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'est-ce qui est proposé aux élèves ? Qui décide, qui coordonne et comment construire un nouveau projet EVRAS dans l'école ? Quels enjeux sociaux, politiques, à travers quels intérêts et quelles réticences ? Pointons déjà rapidement quelques enjeux sociaux, comme le respect, la non-violence dans la relation et notamment dans une relation de couple, la communication des attentes et des sentiments, l'égalité des genres, la question des droits sexuels et reproductifs, la non-discrimination et l'émancipation des filles, le respect des minorités sexuelles, les questions de santé publiques par rapport aux MST... Puis quelques enjeux politiques : vision large ou limitée de l'EVRAS, reconnaissance des besoins et attentes de chaque individu et des minorités, respect de la liberté d'enseignement... Et, finalement, qu'est-ce qu'une activité EVRAS ? Voici déjà une ébauche de réponse, qui sera complétée au fil du texte : ces activités spécifiques peuvent être réalisées en partenariat avec des structures externes invitées à faire des animations ciblées sur la communication non-violente, sur le respect et l'écoute de l'autre, sur des aspects d'identité, de genre, de multiculturalité, de sexualité... Nous les appellerons ici "intervenants externes EVRAS". Mais l'EVRAS peut également être rencontrée par les établissements scolaires via des activités en interne, directement prises en charge par l'équipe éducative. On peut penser, notamment, à la mise en place de temps de parole réguliers pour les élèves afin qu'ils puissent exprimer leurs ressentis, leurs angoisses, leurs satisfactions, leurs liens d'amitié/d'inimitié ou par l'organisation de conseils d'élèves<sup>2</sup> lors desquels la communication peut être travaillée différemment, avec une attention particulière au respect de l'autre, au partage des points de vue, au développement de positions communes...

Inscrite dans les missions de l'école depuis 2012, l'EVRAS a connu une nouvelle mise en lumière, notamment grâce à la publication d'une circulaire en 2013. Nous reviendrons ci-dessous sur cette circulaire qui précise les enjeux de l'EVRAS et met un certain nombre d'informations à disposition des écoles pour qu'elles développent un projet EVRAS propre. Mais les textes légaux et ladite circulaire (laquelle, par nature, n'est pas contraignante) sont peu prescriptifs et les différences en termes d'investissement et de perspectives demeurent importantes d'un établissement à l'autre. Si certains se satisfont de cette situation, arguant qu'il faut laisser les écoles libres de juger des besoins et des moyens à mettre en œuvre, d'autres pensent qu'il faut obliger les écoles à aborder un certain nombre de thématiques et les forcer à choisir les intervenants externes qu'elle voudrait inviter dans un listing prédéterminé (quitte à restreindre le champ de l'EVRAS ou à limiter la marge de manœuvre des établissements scolaires dans leurs choix de projet d'établissement, de projets éducatif et pédagogique).

---

<sup>1</sup> <http://www.enseignement.be/index.php?page=27276>.

<sup>2</sup> Comme préconisé dans l'Avis n°3 du Groupe Central (Pacte pour un enseignement d'excellence).

L'UFAPEC produit cette étude à la suite d'un travail mené depuis février 2017. Des parents, issus du conseil général de l'UFAPEC (assemblée générale), des instances régionales et même directement des associations de parents, se sont réunis à plusieurs reprises pour entendre et échanger avec des experts, des intervenants en EVRAS dans les écoles, des représentants du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), de la CSC-Enseignement (CSC-E), du Comité des Elèves Francophones (CEF), des fédérations de directeurs de l'enseignement libre... Afin de se forger sa propre opinion, le lecteur pourra découvrir dans la présente étude un certain nombre d'avis et de réactions de la part de ces différents acteurs durant les travaux de l'UFAPEC. Ceux-ci sont cités sur base de l'enregistrement de leurs interventions. Le lecteur prendra aussi connaissance du positionnement de l'UFAPEC en ce qui concerne l'EVRA S en fin d'étude, positionnement arrêté par l'assemblée générale à l'issue des différentes interventions et débats.



Source : Pixabay

## Mise en place et définitions

Le projet de généralisation de l'EVRAS est assez récent, puisque c'est le 12 juillet 2012 que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté la modification de l'article 8 du décret définissant les missions prioritaires de 1997 afin d'intégrer l'EVRAS aux missions de l'école, de toutes les écoles. Le texte dit, dans sa version du 4 février 2016 (dernière version à ce jour): "*La Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement: (...) éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école*"<sup>3</sup>. Si, dans le texte du décret, l'EVRAS apparaît comme noyée dans une liste et est finalement peu explicitée, la circulaire 4550<sup>4</sup> du 10 septembre 2013 propose une définition très large de l'EVRAS - ce qui est heureux, selon nous - et vise à donner des pistes aux chefs d'établissements et aux équipes éducatives pour développer un projet EVRAS mûri et cohérent dans leur école.

Nous proposons dans l'encadré ci-dessous la définition de l'EVRAS reprise dans la circulaire 4550. Celle-ci nous semble particulièrement intéressante dans la mesure où elle montre en quoi l'EVRAS couvre un large spectre à travers les différentes dimensions des cinq termes "éducation", "vie", "relationnelle", "affective" et "sexuelle". Il arrive trop souvent dans les textes qui définissent l'EVRAS que l'un des termes soit oublié (on parle parfois, dans certaines brochures ou sur certains sites d'intervenants externes d'EVRAS, ou d'EVRA...) Il arrive aussi que les termes soient substitués l'un à l'autre. C'est assez remarquable en ce qui concerne le terme "sexuelle" qui semble parfois focaliser toutes les attentions. Comme par exemple dans la définition reprise sur le site de l'Administration, issue d'un protocole d'accord intergouvernemental<sup>5</sup>: "Il s'agit d'accompagner chaque jeune vers l'âge adulte selon une approche globale dans laquelle la sexualité est entendue au sens large et inclut notamment les dimensions relationnelle, affective, sociale, culturelle, philosophique et éthique."<sup>6</sup> Par cette phrase, même si elle se veut ouverte, on a un véritable sentiment de subordination des autres termes au sexuel...

La circulaire 4550, selon nous, évite cet écueil :

"La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois dans la sphère privée (la famille, les relations amicales puis amoureuses, le couple, les pairs...) que dans la sphère sociale (la culture d'appartenance, l'école, les activités de loisir, les médias...). Elle inclut de multiples dimensions

<sup>3</sup> Cf. Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

[http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_024.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_024.pdf), pp. 4-5.

<sup>4</sup> Circulaire n°4550 du 10/09/2013 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) :

[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20\(4773\\_20130910\\_155053\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20(4773_20130910_155053).pdf).

<sup>5</sup> Protocole d'accord du 20 juin 2013 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire : <https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/les-points-dappui-aux-ecoles/protocole-daccord-evras>.

<sup>6</sup> <http://www.enseignement.be/index.php?page=27276>.



(psychologique, sociale, émotionnelle...) et se fonde sur la coexistence de valeurs et de traditions diverses, qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses.

L'EVRAS est avant tout une éducation à la vie dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre-ensemble et un climat scolaire serein. Le rôle de l'école est bien d'éduquer et non de solutionner les problèmes de la société.

L'EVRAS se fonde sur le respect de soi et des autres, sur la tolérance, sur l'accueil des différences comme source d'enrichissement, sur l'ouverture à l'altérité et sur la construction du bien-être identitaire. Elle contribue à l'épanouissement personnel, au développement de relations de qualité et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Elle participe au développement de l'esprit critique des élèves afin de les aider à devenir des citoyens responsables. Ces démarches éducatives, initiées dès le début de la scolarité, constituent une base indispensable pour aborder ultérieurement les réalités vécues à l'adolescence.

L'EVRAS est par conséquent un processus global, une démarche éducative diversifiée, adaptée au contexte spécifique de chaque école et s'inscrivant tout au long de la scolarité."

En 2013 toujours, en lien avec la généralisation de l'EVRAS à tous les établissements scolaires de la FWB, dix points d'appui ont été créés au sein des Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS) à Bruxelles, Wavre, Liège, Huy, Verviers, Namur, Charleroi, Marloie, La Louvière et Tournai. Ceux-ci mettent à disposition de tous (et plus particulièrement des écoles) des outils pour mettre en place un projet EVRAS renouvelé et construit en concertation avec les acteurs associatifs actifs dans le domaine. En particulier les Centres psycho-médicosociaux (CPMS), les Services de promotion de la santé à l'école (SPSE) et les Centres de planning familial. Christelle Claes, psychologue et animatrice au Centre de Planning Familial Infor Famille<sup>7</sup> du Brabant wallon, nous parle de ces outils : « Ça va du livre au jeu de société en passant par des toiles parlant des relations. Le média va attirer l'intérêt de l'élève et va nous permettre de traiter des questions affectives, relationnelles et sexuelles suivant nos modules d'animation. Le CLPS est présent dans toutes les régions et est ouvert à tout le monde. Aux enseignants, aux parents... »

<sup>7</sup> Affilié à la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF).

## Les intervenants EVRAS externes

- Les centres psycho-médicosociaux (CPMS) et les services de promotion de la santé à l'école (SPSE)

Les CPMS sont fédérés au sein de leur réseau d'enseignement. Il y a donc une fédération pour chaque réseau. Chaque centre PMS est constitué de psychologues (conseillers et assistants psychopédagogiques), d'assistants sociaux (auxiliaires sociaux), d'infirmiers (auxiliaires paramédicaux) et d'un médecin. Dans le cadre d'un suivi individuel, ils accompagnent les enfants et leur famille du maternel au secondaire et proposent un soutien d'ordre pédagogique, médical ou social en fonction des difficultés rencontrées et de l'âge, du développement de l'enfant. Le CPMS peut également déployer des actions collectives, comme des plans d'action EVRAS, ou directement de la prévention, des animations. Sur les huit axes de travail attribués aux PMS, l'EVRAS en recouvre deux : la prévention et les actions d'éducation à la santé. Les CPMS et les SPSE, en tant qu'acteurs scolaires, sont considérés par la circulaire 4550 comme ayant un *rôle privilégié d'interface* entre l'école et les associations externes actives dans le domaine de l'EVRAS. En fonction des objectifs particuliers poursuivis par l'établissement scolaire et de son projet EVRAS global, ceux-ci ont la possibilité de proposer des animations cohérentes qui peuvent s'y intégrer. Il n'y a cependant pas d'obligation, ni pour les CPMS et les SPSE de répondre à la demande (cette réalité est liée au nombre et à la grande diversité de leurs missions pour des moyens limités), ni pour les établissements scolaires de faire appel à eux. Cependant, la circulaire insiste sur l'intérêt de solliciter ces services en vue de la construction d'un projet EVRAS : "Une telle démarche favorisera la mise en place de « temps » EVRAS adaptés au mieux aux besoins et aux attentes des élèves, dans le cadre du projet d'établissement."<sup>8</sup>

Etant donné l'ampleur de la tâche, les CPMS sont confrontés au principe de réalité et n'ont bien souvent pas l'occasion de faire plus que de répondre à la demande des écoles en ce qui concerne l'EVRAS : « Les terrains qui sont demandeurs pour résoudre une difficulté qui s'est fait jour sont les meilleurs terrains. Et chaque fois que nous sommes appelés dans ce type de circonstances, je demande toujours ce qui est mis en place en matière d'EVRAS. Quand les équipes sont demandeuses, on sait que ça va être bénéfique », remarque Charlotte Claude des PMS-libres de Jodoigne et Ottignies-Louvain-La-Neuve. Le problème, c'est que les demandes concernant l'EVRAS émanent souvent des mêmes établissements scolaires, souligne Chantal Marchand du Service PSE-libre de Wavre : « Les écoles sont libres de faire ce qu'elles veulent. Ça peut être le fait de mettre une affiche dans un couloir ; d'autres vont s'impliquer beaucoup plus. En tant que PSE, on a 40.000 élèves sous tutelle pour quatre infirmières, quatre médecins qui sont là pour quelques heures par semaines et deux animateurs. Donc on fait ce qu'on peut et on essaie de faire au mieux. Elle ajoute : "Les moyens étant ce qu'ils sont, nous allons où il y a de la demande. Et dans certaines écoles, il n'y a jamais de demande. Ou il n'y a pas de

---

<sup>8</sup> Circulaire n°4550 du 10/09/2013 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) : [http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20\(4773\\_20130910\\_155053\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20(4773_20130910_155053).pdf), p. 9.



retour, ou c'est poussif. Et on va là où il y a demande parce qu'on est accueilli, parce qu'il y a de la reconnaissance pour notre travail. »

Dans l'enseignement officiel, SPSE et CPMS ont fusionné, mais pas dans le réseau libre confessionnel. Car si certaines de leurs missions se recoupent, d'autres sont bien différentes<sup>9</sup>. Le Service PSE se charge par exemple des visites médicales du maternel au supérieur. Auparavant la visite avait lieu chaque année, puis c'est devenu tous les deux ans. La santé globale des enfants étant globalement bonne, les compétences des PSE ont été élargies et ceux-ci ont commencé à faire de la promotion de la santé (animations sur l'hygiène dentaire, sur l'estime de soi, etc.) Le PSE de Wavre, qui est un très gros centre, accueille toutes les écoles libres du maternel et du primaire des environs. Ses services s'occupent de la santé au sens large du terme, avec une grande place accordée à l'EVRAS, et développent des partenariats solides avec les PMS et les plannings familiaux (davantage avec les PMS dans le primaire). Chantal Marchand explique : « En tant que PMS et PSE, on connaît très, très bien nos écoles. On sait très bien quel outil va pouvoir fonctionner pour telle école. Ou inversement. Dans d'autres écoles, aucun outil n'est nécessaire. On sait que les questions fusent et que ça va très bien se passer. Dans certaines écoles, où la prise de parole est plus difficile, c'est l'outil qui va permettre d'amener le thème. En secondaire, on travaille avec trois plannings différents. La collaboration est réelle, mais repose sur des personnes. Si demain les personnes changent, les modalités de collaborations pourraient aussi tout à fait changer. »

Pour Charlotte Claude, « ce qui a permis de clarifier l'EVRAS, c'est la circulaire n°4550 sortie en septembre 2013. C'est un sacré cadre de travail, qui remet au clair certaines informations sur l'EVRAS, les fondements de l'EVRAS. Ça nous donne des balises et des points de repère : le respect de soi et des autres, la tolérance, l'accueil des différences comme source d'enrichissement, l'ouverture à l'altérité, la construction du bien-être identitaire, le développement d'un esprit critique. Quand je vais dans les écoles, j'ai toutes ces balises en tête. Et ça me semble vraiment précieux. Cette circulaire a permis aussi de définir une certaine méthodologie et d'inviter les écoles à baliser les choses et d'être dans la construction de projets intégrés. Nous essayons d'aller chercher les besoins des écoles. La circulaire demande de tenir compte du contexte, de définir un projet intégré et de solliciter tous les partenaires de l'école. » Charlotte Claude ajoute : « La circulaire invite à inscrire les animations dans la durée. Que ce soit un *projet d'école*. Les enseignants vont se mobiliser et réfléchir à comment on construit la façon dont l'EVRAS va être traitée au sein de l'établissement. D'où l'importance d'avoir une école demandeuse, avec une direction d'école qui va impulser ce mouvement-là. L'EVRAS, ce n'est pas seulement lors des animations, c'est au quotidien, c'est lorsque les enseignants vont assister à un comportement connoté sexuellement : va-t-il pouvoir réagir, qu'est-ce qu'il va pouvoir dire, comment va-t-il pouvoir accompagner le ou les enfant(s) concernés. En tant que PMS, je sais qu'il faut que j'y fasse attention. Il faut que je donne des outils à ces enseignants. »

---

<sup>9</sup> Pour plus de détails à ce sujet, cf. : SCHMIDT, J.-P., Service PMS, un acteur de première ligne méconnu, analyse UFAPEC n°28.15 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2815-pms.html> & SCHMIDT, J.-P., Service PSE, un acteur de première ligne méconnu, analyse UFAPEC n°05.16 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0516-pse.html>.

- **Les centres de planning familial (CPF)**

Les CPF relèvent de compétences régionales et dépendent de l'Agence pour une Vie de Qualité (ou AVIQ) en Wallonie et de Personne Handicapée Autonomie Recherchée (ou Phare) à Bruxelles. Ils sont rattachés à l'une des quatre fédérations ayant diverses sensibilités : la Fédération des Centres de Planning et de Consultation (partenaire de la Mutualité chrétienne), la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, la Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes ou la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial. Les CPF sont composés d'équipes pluridisciplinaires constituées d'au moins quatre profils : infirmiers, juristes, médecins ou gynécologues et assistants sociaux. Cela peut s'accompagner d'autres profils, comme par exemple sexologues, thérapeutes... Les missions de prévention peuvent être scolaires ou extrascolaires (ex : festivals, événements...). Les missions thérapeutiques se font via des consultations individuelles et privées. Les animations en milieu scolaire sont gratuites.

Les animations dans les écoles sont construites en fonction des demandes de la direction ou de l'équipe éducative, que ces demandes soient spontanées ou suscitées par le CPF. Ceci tant pour le maternel que le primaire, le secondaire, les Hautes écoles ou le spécialisé. Christelle Claes (CPF Infor Famille du BW) indique : « Il y a des temps de préparations en amont avec les enseignants et avec l'équipe éducative de l'école pour déterminer quelles sont leurs attentes, qu'elles sont les attentes des enfants pour ne pas arriver avec des informations qui ne seraient pas adaptées. » Catherine Buron, coordinatrice et animatrice au CPF pluraliste de Perwez, ajoute : « On part de ce que les élèves apportent. On ne vient pas avec des choses qui seraient trop éloignées des préoccupations des jeunes concernés. L'idée n'est pas d'induire certaines idées, ou de faire peur aux élèves. » L'objectif est de « répondre aux questions tout en restant neutres dans les informations que nous donnons sans jamais négliger l'aspect relationnel », souligne Josette Schils, psychologue et animatrice au CPF Infor Famille du BW. « Chaque animateur fonctionne comme il le souhaite, mais il existe beaucoup d'outils qui peuvent nous aider. Si on essaie de répondre d'abord aux questions des élèves, on a toujours un ou deux outils avec nous pour (re)lancer l'animation. »

A côté des outils fournis par les Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS), les fédérations produisent elles-mêmes du matériel pour leurs CPF. Emilie Saey, coordinatrice de la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF), note : « Nous sommes agréés comme organisme d'éducation permanente. Nous créons des outils pour les professionnels des centres, mais aussi pour tout animateur, tout adulte de manière générale. »

- **Les autres associations proposant des animations EVRAS**

Il existe un grand nombre d'associations qui proposent des animations EVRAS aux écoles, payantes ou gratuites en fonction de leur subventionnement ou de leur (in)capacité à prendre en charge leur action par elles-mêmes. Comme les fédérations de CPF, elles auront chacune leur tendance idéologique (plus ou moins marquée) et leur champ d'activité. Il peut aussi bien s'agir d'organisations dont l'objet est d'explorer les différences de genre, les stéréotypes, que d'associations sensibilisant à la question du

harcèlement, de la violence. Une série d'associations travaillent autour des maladies sexuellement transmissibles (MST) quand d'autres tablent davantage sur le relationnel, l'estime de soi, la parentalité avec parfois des accents d'inspiration culturels ou culturels. Il peut aussi être question de droits et devoirs (droits de l'enfant, droits de l'Homme, droit à l'image...), de l'expression de ses idées, ressentis et sentiments (débats d'idées, pleine conscience, prise de parole en public...). Et nous devons renoncer ici à l'exhaustivité tant le champ est large et complexe (civisme, assuétudes...). En mars dernier, dans le cadre de ses travaux évoqués en introduction, l'UFAPEC a rencontré deux associations proposant des activités EVRAS aux écoles. Nous vous les présentons ici.

Les CHEFF (association LGBTQI<sup>10</sup> présentée par Cédric de Longueville, permanent pédagogique de l'association)

« Les CHEFF est une organisation de jeunesse (OJ) membre de Relief, la fédération des OJ pluralistes. Notons ici que l'objectif des OJ est avant tout de former des « CRACS », à savoir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Les CHEFF agissent suivant quatre axes d'action : la sociabilisation (accueil, temps pour les jeunes entre eux), la mobilisation (lutte pour acquérir des droits, apprendre à faire valoir une parole), la sensibilisation (à destination du grand public ou de publics scolaires) et la formation (formation de professionnels, par exemple, les éducateurs d'internat).

Les CHEFF œuvrent pour une *EVRAS inclusive*. L'idée, c'est que chacun puisse se retrouver dans les messages qui vont être véhiculés lors des moments consacrés à l'EVRAS, de proposer une EVRAS la plus générale possible, avec des modèles les plus diversifiés possible. En effet, selon Cédric de Longueville, « les jeunes LGBTQI ne se retrouvent pas souvent dans les discours, dans les modèles qu'on leur montre. » Il ajoute qu'au sein des CHEFF « on constate que, si les directions d'établissement scolaire disent faire en sorte d'accueillir la diversité, ils sont souvent incapables de dire concrètement comment cela se fait en pratique. Ils renvoient parfois aux familles ; mais les enfants LGBTQI naissent en général dans des familles hétéroparentales qui est un modèle dans lequel ils ne peuvent pas se reconnaître. L'école doit être le vecteur de ces différents modèles pour toucher à la diversité des besoins des jeunes présents dans les classes. Les jeunes LGBTQI notamment. On constate que les tentatives de suicides sont plus fréquentes chez les jeunes LGBTQI. Idem pour la consommation de drogues, les comportements sexuels à risque. Certainement aussi parce qu'ils ne se retrouvent pas dans les modèles auxquels ils ont accès à titre d'information dans les classes, mais aussi dans les familles ou dans les médias. »

---

<sup>10</sup> Pour Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels, Queers et Intersexués (ou Intersexes).

- Lesbiennes, Gays, Bisexuels : On parle ici d'orientation sexuelle, d'attraction.
- Transsexuels : Il est question ici d'identité de genre. La personne est plus à l'aise dans un autre genre que celui qui lui a été attribué à la naissance.
- Queers : Mot anglais qui signifie « étrange, bizarre ». Insulte au départ qui a été détournée comme arme de militantisme, comme revendication d'être bizarre, étrange. C'est en fait un mot-parapluie pour tous ceux qui ne se retrouveraient pas dans les autres définitions.
- Intersexués : Personnes qui, du point de vue biologique, ne sont pas clairement identifiables comme « mâle » ou « femelle ». Ceci au niveau soit génital (le plus facile à observer), au niveau hormonal, ou au niveau chromosomique (42 chromosomes et donc 42 configurations possibles pour le gène sexuel).

« Une EVRAS plus inclusive permet de lutter contre l'isolement », postule Cédric de Longueville. « Les LGBTQI sont particulièrement touchés par la problématique de la solitude et il reste aujourd'hui difficile de vivre dans la société comme gay, lesbienne, trans... »

Lors de leurs interventions, les permanents des CHEFF essaient de répondre aux besoins spécifiques de jeunes LGBTQI. Pour ce faire, ils utilisent les jeunes comme ressources. Ils tentent de voir ce qu'ils peuvent leur apprendre ou ce qu'ils peuvent apporter comme témoignage en vue des animations dans les écoles : « Il nous arrive d'accompagner des plannings dans les écoles pour apporter notre expertise et compléter un peu le message des intervenants qui seraient moins à l'aise sur ces questions-là. C'est un message parmi d'autres et ça apporte donc une plus grande diversité. Les témoignages (animations GrIS<sup>11</sup>) nous permettent de susciter les questions des élèves et de démystifier un peu la question de l'homosexualité ou de la bisexualité, de travailler les préjugés et les représentations et de permettre un dialogue en général très porteur. Il y a beaucoup d'effets fort positifs par la suite. »

Mais l'enjeu des animations des CHEFF dépasse l'aspect témoignage pour ouvrir la réflexion, notamment en termes de langage : « Peu de parents vont éduquer leurs enfants à frapper deux garçons ou deux filles qui se tiennent la main ou qui s'embrassent, mais les cas de violences verbales ou physiques arrivent néanmoins. Certains ne peuvent pas le supporter. Tout se joue en fait dans une zone de non-dit. Quand un fils frappe dans un ballon, rate le goal et que son père lui dit "tu frappes comme une tapette", on ne va jamais expliquer ce que ça signifie vraiment, mais le fait est que ça n'a pas l'air bien. Et donc on va susciter du rejet. L'enfant se construit un fantasme autour de tout ça, fantasme qui va s'asseoir sur du non-dit, du creux. L'éducation à la réalité des choses doit couper l'herbe sous le pied à cette homophobie basée sur de la méconnaissance. »

#### Action Médias Jeunes (association présentée par Jehanne Bruyr, chargée de projets)

Action Médias Jeunes (ACMJ) est aussi une organisation de jeunesse dont l'objet est l'éducation aux médias. Le but est d'accompagner les jeunes dans ce qu'ils côtoient quotidiennement à travers les différents supports médiatiques, qu'ils soient analogiques ou numériques, d'en faire des « CRACS ». C'est les conscientiser par rapport aux risques et aux opportunités qu'offre le WEB. Les opportunités sont nombreuses ; les risques existent mais ils sont surtout liés à une méconnaissance du WEB et de ses codes. Eduquer aux médias, c'est donner les clés au jeune pour naviguer sur la toile et utiliser ses potentialités en toute conscience et sans courir trop de risques. C'est promouvoir de bonnes pratiques pour surfer tranquille, encourager le vivre-ensemble en ligne et hors ligne. ACMJ ne fait donc pas que de l'EVRAS, mais les aspects relationnels, affectifs et

---

<sup>11</sup> Ce que l'on appelle les « animations GrIS » (pour Groupe d'Intervention Scolaire) nous vient du Canada consistant à proposer aux élèves des témoignages de bénévoles, bi ou homosexuels, qui témoignent de leur vécu. Pour Anne Evrard, bénévole au GrIS Wallonie, l'objectif de ces témoignages n'est pas de faire du militantisme ni de se poser en martyr (cf. EVRARD, A., « Le GrIS, la formule gagnante venue du Canada », in Prospective Jeunesse, n°76, printemps 2016, pp. 8-10 : [http://www.handicap-et-sante.be/hswp/wp-content/uploads/2017/07/DSPProspective-Jeunesse-n76\\_EVRAS.pdf](http://www.handicap-et-sante.be/hswp/wp-content/uploads/2017/07/DSPProspective-Jeunesse-n76_EVRAS.pdf), p. 8) « mais de se présenter et répondre en toute sincérité aux questions que se posent les élèves ».

sexuels s'invitant forcément à la table du WEB. L'éducation aux médias aborde nécessairement des questions relevant de l'EVRAS de manière spécifique.

« Nous comparons souvent le WEB à la route », remarque Jehanne Bruyr. « Quand les enfants ont été pour la première fois sur la route, les parents et l'école les ont accompagnés, ont explicité les règles de base du code de la route, leur ont appris à regarder à gauche et à droite avant de traverser. Or, on observe que lors de leurs premiers pas sur le WEB, les jeunes sont peu ou pas accompagnés. »

En matière d'EVRAS, ACMJ aborde la question du droit à l'image. Toujours dans l'idée d'un accompagnement positif (premiers pas sur le WEB). Autre sujet récurrent : la dépendance, le surinvestissement face au WEB et aux jeux vidéo. « Il s'agit d'être alerté lorsqu'il y a un comportement anormal », note Jehanne Bruyr. « La perte du cercle d'amis, l'abandon des activités préférées, la perte de repères temporels, la chute des résultats scolaires », sont autant de signes qui doivent éveiller l'attention du jeune et de son entourage. L'adolescence est une période d'excès. Par ailleurs, les « gamers »<sup>12</sup> peuvent trouver une reconnaissance de pairs sur les jeux vidéo qu'ils n'ont pas par ailleurs. Ils ont un rôle, on compte sur eux (importance du collectif, de « l'esprit de guilde » dans certains jeux). Le jeune a l'impression de maîtriser par là une partie de sa vie. « C'est pourquoi il est si difficile de détacher le jeune de son surinvestissement ; son adhésion est donc essentielle pour y parvenir », souligne Jehanne Bruyr.

Quant au cyberharcèlement, il est une autre part importante de l'EVRAS dans la mesure où le harceleur n'a pas toujours conscience de la portée de ses mots. En effet, le cyberharcèlement a plusieurs spécificités que chaque jeune se doit de connaître : « il ne s'arrête pas à l'école, il continue à la maison, potentiellement 24h/24 ; il y a une dilution des responsabilités (tout le monde est responsable, mais sans l'être, autant celui qui "like" que celui qui commente ou qui partage, se retranchant derrière une excuse : "Ce n'est pas moi qui ai créé la page"). Il y a par ailleurs un effet cockpit (je suis seul dans ma chambre et je n'ai pas l'impression que j'ai une vraie victime devant moi, je ne vois pas sa réaction). » Tout cela explique que le cyberharcèlement peut être plus violent que le harcèlement direct, nous dit Jehanne Bruyr.

---

<sup>12</sup> Terme anglais qui signifie « joueurs », « passionnés de jeux vidéo ».

## La dimension sexuelle : un essentiel pourtant complexe

A l'occasion de la définition du terme "EVRAS", nous avons déjà pointé la tendance à réduire ou à subordonner l'EVRAS à la seule dimension sexuelle. Il ne faudrait pas tomber dans le schéma inverse et nier l'impact de la sexualité sur les relations sociales et affectives comme sur le ressenti individuel de chaque personne, avec des questions propres à chaque âge, à chaque stade du développement. Plus encore, on peut penser qu'un certain nombre d'enfants n'auront pas accès à quelque forme d'éducation à la sexualité en dehors du cadre scolaire et qu'il y a donc un essentiel à transmettre via l'école ; mais dans un cadre bien déterminé et connu à l'avance, lequel garantirait à la fois le respect de l'individu en fonction de ses sensibilités personnelles, culturelles, culturelles... Nous reviendrons plus loin sur les aspects techniques de mise en place d'un tel cadre. Il n'en demeure pas moins que les questions de sexualité trouvent toute leur place dans le cadre d'une EVRAS globale. Ceci dans le respect du développement et des besoins/attentes des premiers bénéficiaires : les enfants, adolescents et jeunes adultes.

Lors de ses travaux, l'UFAPEC a pu rencontrer le professeur Michel Mercier, psychologue, président de l'« Association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées » (ARAPH) et de l'asbl « Psychologie, Aide Technique et Handicap » (PATH), professeur émérite de l'université de Namur et professeur associé à l'université catholique de Lille. Il nous a proposé un exposé qui explore les cinq dimensions de la sexualité chez l'être humain, ici partiellement retranscrit. Chacune de ces dimensions a des caractéristiques propres et déterminantes sur et en fonction du développement de la personne, lequel peut dépendre de l'âge, mais aussi de facteurs socio-culturels, psycho-affectifs ou neurologiques (handicaps mentaux).

### Les cinq dimensions de la sexualité chez l'être humain (par Michel Mercier)

« 1° la **dimension instinctive, biologique**. La sexualité est ancrée, déterminée biologiquement par ce qu'on appelle l'instinct sexuel. C'est un ancrage génétique et hormonal de la sexualité. Chez l'animal, la sexualité est exclusivement liée à l'accouplement et donc à la reproduction (à l'exception des bonobos, qui utilisent aussi la reproduction pour faire baisser la tension dans le groupe, en tous cas en captivité). Chez les mammifères supérieurs, il y a accouplement quand la femelle est en œstrus (chaleurs) ; elle déclenche des signaux provoquant l'attraction des mâles (rut), ce qui conduit à l'accouplement. Mais il n'y a accouplement que lorsque les jeunes de la nichée précédente sont arrivés à maturité et que la femelle est féconde. Si c'était comme ça chez l'être humain, on aurait des rapports sexuels environ tous les 18 ans et un mois (en attendant que la femme soit en période de fécondité). Il est évident que chez l'être humain l'accouplement n'est pas uniquement lié à cette dimension instinctive... Et si la dimension instinctive est bien présente et irrépressible chez lui, qu'elle peut être déterminante pour l'horizon sexuel de l'individu, il lui est aussi possible de maîtriser ses pulsions. L'instinctif est alors bridé par le cognitif. Chez les enfants qui ont une déficience mentale, on peut parfois constater une « dyschronie », un déséquilibre entre les développements affectif, instinctif et cognitif (où le jeune ne parvient pas à maîtriser l'affectivité et l'instinct par le cognitif).

2° La **dimension psychologique**. Si l'être humain se limitait à l'instinct de reproduction, il n'y aurait pas de contraception. On peut se référer à des principes moraux/éthiques qui

interdisent la contraception, mais elle existe bel et bien. Et si certains refusent la contraception chimique, ceux-ci préconisent l'accouplement à certains moments pour éviter la reproduction. Il y a donc chez l'être humain un désir sexuel indépendamment de la reproduction. Et il peut prendre des aspects différents en fonction de l'évolution psychologique de l'être humain qui exprime son désir sexuel. Entre 0 et 11-12 ans la pulsion instinctive est peu présente. Le désir sexuel prend ses distances vis-à-vis de l'instinct ; il est orienté vers le désir de l'autre et dépend du fait d'être désiré par l'autre. Le désir sexuel est une forme d'expression du désir de la relation à l'autre. Le désir sexuel est indissociable du relationnel, indépendamment de l'orientation ou de l'identité sexuelle.

3° La **dimension cognitive**. La relation se construit dans la rationalité et dans le cognitif. Il ne se suffit jamais à lui-même, mais il est déterminant dans la construction de sa relation à l'autre et dans le rapport à l'affectivité et à la sexualité. On a vu que, chez l'animal, l'accouplement reproductif est déterminé par l'instinct. Cet aspect mécanique déterminé par des processus biologiques n'explique pas tout chez l'être humain et celui-ci doit gérer rationnellement son désir sexuel, sa relation à l'autre en se référant à des principes (qui sont pour lui des repères).

L'éthique est une manière cognitive de gérer les relations sexuelles. D'un enseignant à l'autre, les principes éthiques peuvent varier : l'un dira « il faut respecter l'homosexualité » quand un autre dira « il faut bannir l'homosexualité ». La contraception, l'avortement, la masturbation sont autant de thématiques EVRAS fortement concernées par des aspects cognitifs éthiques ou moraux.

Il y a aussi, dans la dimension cognitive, des aspects symboliques. La sexualité est fondée sur des images symboliques qui se jouent dans la sexualité. Jusqu'à présent, on attribue cela qu'à l'être humain. Il a une image de la sexualité, du désir, de la relation à l'autre. Dans nos relations, nous avons des fantasmes qui posent pour nous des images et déterminent nos relations à notre partenaire, aux personnes (métier, position dans la société...). Ces images symboliques déterminent l'ensemble de nos relations.

4° La **dimension sociologique** indique que la relation comporte des rapports sociaux (égalités/inégalités) dans une société déterminée. Ces rapports sociaux déterminent tous nos comportements, y compris nos comportements relationnels, affectifs, sexuels. La contraception, l'avortement, l'homosexualité ont pris leur place dans un contexte défini par des normes, des valeurs sociales et institutionnelles.

5° Il y a enfin une dimension **anthropologique**. Françoise Héritier, anthropologue qui a succédé à Lévi-Strauss, a montré que dans toutes les sociétés, même les sociétés matriarcales, l'homme a toujours dominé la femme. Ceci parce que dans la reproduction, l'homme est inutile... il suffirait d'un homme pour féconder 2500 femmes. Bref, on n'a pas besoin de tous les hommes pour assurer la survie de l'espèce. Du point de vue de la reproduction, une chose demeure du point de vue anthropologique : c'est l'inutilité de l'homme. Dans toutes les sociétés, puisque nous sommes des êtres humains et que nous compensons nos besoins biologiques, nos déterminants psychologiques et sociaux par des positions anthropologiques, l'homme a été dominant pour compenser son « inutilité » dans la reproduction biologique. L'homme affirme son inutilité et la femme est d'abord là pour séduire. L'homme est dominant et l'hétérosexualité est dominante :

on rejette les conduites qui ne donnent pas lieu à la reproduction. Le rejet de l'homosexualité a donc aussi des sources anthropologiques et l'avortement est toujours d'abord vécu comme un échec. »

Cet exposé de Michel Mercier nous montre à quel point le fait de faire de l'EVRAS tout au long de la scolarité et dans une perspective globale est complexe et nécessite une attention particulière. L'éducateur, lorsqu'il fait de l'EVRAS avec ses élèves est non seulement confronté à des réalités très individuelles et personnelles, touchant parfois à l'identité et à l'intimité, mais est aussi constamment soumis à de aspects moraux, éthiques, symboliques, normatifs... Il n'est dès lors pas étonnant de constater que de nombreux acteurs de l'école, qu'ils soient enseignants, éducateurs, directeurs... éprouvent un certain malaise à aborder l'EVRAS dans le cadre scolaire, en particulier lorsqu'il s'agit d'aborder la sexualité. L'école a pourtant désormais la mission de former les élèves en la matière. Actuellement, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, cela se fait de manière très inégale, en qualité comme en quantité. Les élèves, d'un établissement à l'autre, et même peut-être d'une année à l'autre, ne reçoivent pas nécessairement la même information, de la même manière. La question est de savoir si une uniformité est souhaitable...



Source : Pixabay



## La dimension sexuelle : un essentiel qui dérange ?

L'EVRAS dans le cadre scolaire a ses partisans et ses détracteurs. Une enquête qualitative à l'intention des parents menée par l'UFAPEC dans le courant du mois d'avril 2017 a révélé une grande disparité quant aux attentes en matière d'EVRAS. Si une nette majorité des répondants étaient favorables à une EVRAS à l'école (attention, les modalités du sondage ne permettent pas à l'UFAPEC de garantir les données quantitatives) certains parents, focalisés sur la seule dimension sexuelle de l'EVRAS, estimaient que celle-ci n'avait absolument pas sa place à l'école et devait être strictement réservée à la sphère familiale : « J'ai quatre enfants scolarisés en maternel et en primaire. Je suis tout à fait contre le fait que ces matières soient abordées à l'école. Ce n'est pas le rôle de l'école. Et le législateur n'a absolument pas à intervenir sur ces sujets ».

Plusieurs répondants dénonçaient les animations menées par les acteurs externes à l'école, en particulier les plannings familiaux : « Il n'est pas admissible que l'on propose à des enfants d'avorter à l'insu de leurs parents... (chose déjà entendue d'élèves de 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année suite à la formation EVRAS du planning familial reçue en 3<sup>e</sup> année). Dire qu'ils sont là et seront toujours là pour les accueillir est une chose, mais proposer de cacher/mentir à ses parents (rompre le lien qui existe) en est une autre ! Le discours est souvent trop orienté vers des choses techniques et pratiques. Qui leur parle des valeurs du respect du corps, de l'Amour nécessaire avant le passage à l'acte ? Pas le planning familial en tout cas... »

D'autres répondants, à l'inverse, saluaient la complémentarité de l'EVRAS à l'école pour compléter l'éducation apportée en famille : « Les informations/apprentissages reçu(e)s à l'école sont très importants, car ils viennent compléter/balancer ce qui est dit à la maison. Le fait de découvrir ces sujets en groupe avec des enfants du même âge permet d'aborder différemment les sujets. L'EVRAS est indispensable pour faire bouger notre société : lever certains tabous et faire tomber d'autres préjugés... »

Et si certains sont enthousiastes, ils soulignent la complémentarité des acteurs et la confrontation des points de vue pour une EVRAS bénéfique à tous les enfants : « Pour moi, l'EVRAS dans les écoles doit venir de plusieurs sources différentes et complémentaires (différents types d'intervenants). Il faut une large ouverture pour que le jeune puisse faire un tri et prendre ce qui lui correspond en fonction de son âge et de sa vie affective et relationnelle. Beaucoup de parents ont des difficultés à aborder ces sujets en famille, d'où l'importance de pouvoir le faire à l'école. L'EVRAS à l'école permet de libérer les tabous, permet aux jeunes d'oser en parler entre eux. Pour cela, il est important qu'il y ait des activités où ils se retrouvent entre jeunes du même sexe afin d'oser parler de tout ce qui leur tient à cœur. Cela doit faire partie d'un projet d'école où différentes personnes choisissent les intervenants (direction, éducateurs, professeurs, conseil de participation, etc.) » Notons ici que, selon une enquête de 2009-2010 menée par l'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH)<sup>13</sup>, la famille est la deuxième source d'information relativement à la sexualité après les copains et copines, le parent n'est peut-être pas toujours le mieux placé pour en parler (sauf si c'est l'enfant qui aborde la question spontanément). Mais le fait d'oser poser la question, d'obtenir une réponse et la

<sup>13</sup> *Journal du droit des Jeunes, la revue juridique de l'action sociale et éducative*, n°366, juin 2017, pp. 23-25.



nature de la réponse apportée va bien sûr énormément varier d'un parent à l'autre ou d'une famille à l'autre. Par malaise ou par tabou.

Enfin, certains répondants se montraient favorables, mais inquiets : « Il est essentiel que les animateurs EVRAS soient parfaitement formés et à même de parler de tous ces sujets qui sont extrêmement complexes. Or, je pense qu'ils ne le sont pas toujours et que l'enseignement qu'ils donnent n'est pas nécessairement neutre. Les partis pris sont extrêmement nocifs, la sensibilité de chacun doit être écoutée. Existe-t-il différents types d'animations EVRAS ? Nous, parents, ne sommes absolument pas mis au courant. Nous devrions avoir notre mot à dire. »

Au rayon des mauvaises expériences, il n'y a pas que les plannings familiaux qui sont pointés du doigt : « Nous avons eu une expérience catastrophique dans l'école secondaire de nos enfants, avec une association qui a tenu des propos homophobes, rétrogrades, d'un autre temps ! »

Si l'EVRAS divise autant, c'est qu'elle confronte les valeurs familiales, nécessairement plurielles/multiples, avec les valeurs les plus véhiculées au sein de la société, pas toujours en phases l'une avec l'autre. On sent dès lors une très grande méfiance des parents à l'égard d'idéologies, quelles qu'elles soient, qui pourraient entrer en conflit avec leur modèle éducatif. Les minorités sont dès lors particulièrement réticentes à l'idée d'une EVRAS formatée, à visage unique. De nombreux parents, à ce propos, émettent une crainte : que le pouvoir politique et législatif diminue l'autonomie d'action des acteurs de l'école, par exemple via une labellisation des intervenants externes. Nous reviendrons plus loin sur les enjeux de ce projet de labellisation, soutenu avec conviction par les lobbys les plus laïcs (notamment) et porté par plusieurs parlementaires dans différents gouvernements. Nous reviendrons également sur un autre aspect mis en évidence lors de cette enquête : c'est le besoin d'information des parents de la part des établissements scolaires (information souvent rare) et le besoin de lieux pour émettre des avis et poser des choix (ce qui est encore plus rare).

## Pour une EVRAS respectueuse (du développement) de l'enfant

La nécessité de commencer l'EVRAS très tôt avec les enfants en milieu scolaire était très largement partagée par les personnes rencontrées par l'UFAPEC durant ses travaux. Mais ce qui était tout autant partagé, c'est qu'il ne s'agit pas de faire la même chose à chaque âge, à chaque stade du développement et qu'il s'agit d'abord de répondre le plus précisément possible aux questions, aux attentes et aux besoins des élèves (et des équipes éducatives ensuite, du moins en ce qui concerne les interventions externes). Nous reprenons ci-dessous les stades du développement de l'enfant tels qu'ils nous ont été exposés par Michel Mercier.

### Les stades du développement de l'enfant (par Michel Mercier)

**1° Stade oral** : L'enfant crée son identité en se distanciant de la relation fusionnelle avec sa mère. A l'âge adulte, des traces de cette relation fusionnelle demeure, chacun en fonction de son histoire.

**2° Stade anal (1an-3ans<sup>14</sup>)** : Acquisition de la propreté, de la marche et du langage. Egocentrisme, l'enfant se croit au centre du désir de ses parents et devient propre parce qu'on lui montre le malaise d'être sale. Il achèvera son processus de propreté, car cela sera source de plaisir pour ses parents. Le désir égocentrique se mue en désir altruiste.

**3° Stade de l'Œdipe** : Renoncement de la fusion avec le parent de l'autre sexe. Là peut déjà se jouer un « dérapage » d'identification, à laquelle s'ajoute la dimension génétique déjà évoquée, déterminant une orientation d'homosexualité. L'instituteur ou l'institutrice maternelle reproduit la relation au parent et peut être l'objet de désir de l'enfant.

**4° Stade de latence (6-12 ans)** : Moment d'apaisement entre le remue-ménage 0-6 ans et le remue-ménage de l'adolescence. L'instituteur ou l'institutrice primaire n'est plus objet du désir des enfants, qui sont tous égaux dans la relation à l'enseignant(e). Et s'il y a une relation privilégiée, on ne l'accepte pas (« c'est le chouchou »).

**5° Prépuberté (11-12 ans)** : Changement corporel anarchique (hormones). Le jeune ado est mal dans sa peau ; le jeune n'a pas la possibilité de maîtriser sa sexualité. Période vulnérable dans le cadre de ses premiers pas dans la recherche de son identité (toxicomanie, mutilations...).

**6° Recherche d'identité (13-16 ans)** : Troubles alimentaires (ex : anorexie...) et hygiéniques (ex : ne pas se laver les dents pour avoir une couche de protection naturelle sur les dents...)

**7° Crise juvénile (16-17 ans)** : Opposition à la constitution de l'identité parentale, flirts et recherches de partenaires et enfin reconnaissance du partenaire dans sa différence. C'est alors seulement que pourra se faire la reconnaissance de l'identité des parents (période latente qui peut toutefois durer).

Historiquement, les animations EVRAS étaient prévues essentiellement en secondaire. Ce n'est que récemment que l'EVRAS a été perçue comme un continuum dès le maternel. Pierre Melchior est le président du collège des directeurs du fondamental pour l'enseignement libre catholique. Lors des travaux de l'UFAPEC sur l'EVRAS il a fortement insisté sur l'importance de la prise en considération de l'EVRAS dès l'enseignement maternel : « Il y a des moments clés dans le développement des enfants, collectivement, et particulièrement dès la maternelle. Ils arrivent à l'école avec une acceptation de leur corps assez ouverte et ils vont découvrir, à l'école, la notion de pudeur. On est face à toute une série de problématiques, de difficultés, dès l'école maternelle. Particulièrement en maternelle d'ailleurs, où il est demandé aux enfants de se comporter autrement. Les défis pour les institutrices sont nombreux. Les parents ont des visions très différentes et très exigeantes sur les apports éducatifs qu'on peut avoir sur leurs enfants. C'est loin d'être anodin. C'est plus calme lors des premières années de primaire et puis ça revient avec des difficultés plus spécifiques à partir de la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> primaire. Mais où déjà, depuis longtemps, on a prévu certaines activités. En maternelle on a tendance à dire qu'il y a de très belles histoires que l'institutrice peut raconter et que le problème va se régler. Et ce qui va se faire ou non aura certainement des répercussions sur ce qui va se produire chez les grands. » Evoquant un cas vécu suite à l'arrivée de plusieurs petits frères et petites sœurs dans des familles d'enfants de maternelle, Pierre Melchior note que l'émotion peut parfois être très vive chez les parents comme chez les enseignants. En effet, dit-il, certaines situations sensibles entre enfants de maternelles peuvent vite dégénérer en conflits entre adultes. Son avis est qu'il ne faut en aucun cas minimiser ces situations « trash » en maternelle : « Si ce n'est pas traité, c'est une bombe à retardement ».

En général, nous l'avons déjà évoqué, les CPMS vont davantage prendre en charge les animations EVRAS dans le primaire que dans le secondaire, a contrario des plannings familiaux, plus sollicités dans le secondaire. Charlotte Claude (PMS-libre de Jodoigne et Ottignies-LLN) nous a fait part de ce qu'elle fait avec les plus petits et de l'intérêt des enseignants concernés : « Cette année, des enseignantes de deuxième maternelle sont venu assister à des animations pour voir comment on faisait. On a travaillé la différence garçons/filles (quelles sont les différences, comment ça se voit, qu'est-ce qu'on voit ?) On leur fait dessiner des silhouettes, qu'on va ensuite rhabiller. On va alors traiter des parties intimes, de l'intimité, de pouvoir dire « stop » quand on n'est pas d'accord. On leur fait vivre des petites expériences (ex : Jonathan l'éléphant est fâché quand on ouvre la porte des toilettes...) Les institutrices maternelles avaient besoin d'outils, de références et on a pu faire un certain nombre de choses directement avec elles. On va y retourner, car il s'agit de classes verticales et les enfants de 2<sup>e</sup> vont expliquer ce qu'ils ont découvert aux petits de 1<sup>ère</sup> maternelle. On ne se presse pas, on construit au fur et à mesure avec eux. Je sens des professeurs impliqués, de plus en plus autonomes, qui accompagnent les enfants, développent des outils et c'est vraiment intéressant. »

En maternelle toujours, Josette Schils (CPF Infor Famille du BW) remarque : « Au début, j'allais cinq fois une heure en 3<sup>e</sup> maternelle. Lorsque ça a été élargi aux 2<sup>e</sup> maternelle, c'est devenu 13 à 15 fois une demi-heure. Parce qu'on s'est rendu compte que c'était un travail de longue haleine. Si on veut que ce soit un minimum porteur, il faut de la répétition. Que l'enseignant de maternelle soit présent et qu'il utilise les mêmes mots. Mais, ce n'est pas possible de faire ça partout avec les moyens que nous avons. »

Entre 6 et 12 ans, durant la période de latence, les questions de genre, de découverte du corps, d'intimité, etc., seront moins pertinentes. Les questions d'amitié, de relations à plusieurs et en groupe, de harcèlement, de violence le seront davantage.

A la prépuberté, vers 11-12 ans, et donc en fin de primaire, de nouvelles questions vont surgir liées à l'intimité et au développement hormonal, en particulier chez les filles. Christelle Claes (CPF Infor Famille du BW) explique qu'à cet âge-là, il devient pertinent de séparer les filles et les garçons pour permettre une parole plus libre : « En fin de primaire, on a tendance à séparer les filles des garçons notamment pour permettre aux filles de poser des questions par rapport à leurs règles, par rapport à la naissance... Ces questions n'intéressent pas les garçons à cet âge-là, ils sont dans autre chose. » Et elle ajoute : « En dehors de cela, c'est difficile de donner des années type en fonction de ce qu'on fait puisque ça dépend toujours du contexte et des attentes. Dans le spécialisé, on peut avoir des niveaux très différents d'information et de maturité d'un groupe à l'autre et ce n'est pas l'âge qui reflète nécessairement les attentes. » En ce qui concerne la parole libre, il faudra aussi chaque fois évaluer l'intérêt, ou non, de la présence de l'enseignant durant l'animation dès cet âge-là.

En secondaire, les intervenants doivent prêter une importance particulière au profil des classes qu'ils rencontrent. Les réalités, connaissances et attentes peuvent être très variables d'une école à l'autre, d'une section à l'autre et même d'un élève à l'autre au sein d'un même groupe classe. Sans vouloir être dans la caricature, il apparaît que certaines tendances se dessinent. Dans les écoles techniques et professionnelles, par exemple, les questions des élèves, dès le début du secondaire, sont souvent très précises, indique Josette Schils (CPF Infor Famille du BW) : « Il y a beaucoup plus de vécu derrière leurs questions ». Christelle Claes ajoute : « Il y a aussi beaucoup plus de grossesses précoces dans ces sections, avec des questions liées à l'avortement qui surviennent davantage ». Catherine Buron (CPF pluraliste de Perwez) évoque également cette adaptation permanente aux classes d'âge et au niveau de connaissance des publics scolaires : « En deuxième secondaire, nous travaillons beaucoup les questions de respect de soi, de respect de l'autre, effet de groupe, jeu de séduction, l'image de soi sur les réseaux sociaux, le vivre-ensemble... Ils abordent souvent la question de jeux qu'ils pratiquent dans la cour de récréation (« T'es cap', t'es pas cap' ? » « Es-tu cap' d'aller demander à la fille de sortir avec toi ? » « Ah, c'est un jeu, en fait c'est pas vrai... »). On travaille tout cela par rapport au respect. Dans certaines écoles et sections, en 2<sup>e</sup> ils sont déjà beaucoup plus loin dans les rapports affectifs et sexuels et là on abordera davantage le toucher... (...) En quatrième, et dans la mesure où c'est également abordé dans le cadre des cours de sciences, on voit la question des maladies sexuellement transmissibles. Mieux vaut prévenir... Dans le cadre des visites médicales en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>, on revient sur la question des règles, à quoi elles servent... ».

## Organiser un projet EVRAS au sein de l'école

S'il y a bien une idée qui a fait consensus auprès de tous les acteurs de l'école et chez les intervenants EVRAS que nous avons rencontrés, c'est la nécessité de développer dans chaque école un projet EVRAS construit, réfléchi et pensé comme continuum tout au long de la scolarité. La circulaire n°4550 invite les établissements à le faire et donne une série de pistes pour y parvenir. Malheureusement, faute d'intérêt, par crainte aussi peut-être de réaction de la part des équipes éducatives comme des parents, à cause d'autres projets ou parce que la barque est déjà trop chargée, de nombreux établissements n'ont pas encore mordu à l'hameçon. Pourtant, notre chapitre concernant une EVRAS consciente du développement de l'enfant montre à quel point il est important de ne pas négliger les multiples enjeux de l'EVRAS et certains moments clés de celle-ci. Pour le jeune d'abord. Pour le climat de l'école également, quand l'explicite favorise la collaboration et le vivre-ensemble.

La construction d'un tel projet d'école peut s'organiser en interne exclusivement. Elle peut aussi se faire en collaboration avec les PMS et PSE ou avec des intervenants externes. Ceux-ci ont toutefois des moyens limités actuellement et la nature de la collaboration dépendra à la fois des personnes et de leur disponibilité. Charlotte Claude (PMS-Libre de Jodoigne et Ottignies-LLN) a partagé avec nous une expérience de longue haleine, toujours en cours, et qui leur est impossible de multiplier sur leur zone avec leurs moyens du moment. Il s'agit d'un projet mené dans l'école fondamentale libre Jean-Paul II de Perwez suite à des événements qui s'étaient produits dans les toilettes en maternelle. Le travail d'animation évoqué dans le chapitre précédent avec les institutrices maternelles fait partie de ce projet :

« Les enseignants s'interrogeaient sur la façon de gérer tout ça (ce que je peux dire/pas dire, est-ce grave/pas grave, le ou les enfant(s) impliqué(s) a/ont-t-il(s) des problèmes ? Etc.) On a senti un terrain demandeur, mais on a décidé de ne pas se mettre dans l'urgence. Les écoles nous viennent souvent avec des urgences et nous devons jouer les pompiers. Mais ici nous avons décidé d'aller par-delà l'urgent et de nous inscrire dans le temps. On a suivi la méthodologie préconisée par la circulaire, qui venait de sortir. La direction nous a offert des temps en réunion d'équipe pour sonder les besoins des enseignants. Le CLPS nous a accompagnés avec des outils ad hoc d'évaluation (« Les chapeaux de Bono »...). En maternelle, ils ne voulaient pas une intervention de notre part en classe mais ils souhaitaient avoir des outils pour eux-mêmes accompagner les enfants. En primaire, ils préféraient que nous venions en parler. La première étape a donc d'abord été de chercher des partenaires et des lieux de collaboration. Ensuite, il a fallu essayer de faire « culture commune » avec l'école : avoir les mêmes termes, les mêmes points de repère. Ce qu'on a fait lors d'une journée pédagogique entière, au bout de deux ans, avec les enseignants, mais aussi les plannings, PMS et PSE. On a désigné deux enseignants référents qui faisaient remonter tous les besoins de l'école, déterminé les bons intervenants. La journée a d'abord été théorique, avec une mise en commun des termes et points de repère. Ensuite, on a utilisé un outil de « Latitude Jeunes »<sup>15</sup> développé pour les camps de vacances et qui permet d'identifier quand il y a difficulté (est-ce qu'il y a le

---

<sup>15</sup> Latitude Jeunes est une Organisation de Jeunesse (OJ) reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et partenaire de Solidaris (Mutualité socialiste) : <http://www.latitudejeunes.be/Pages/QuiSommesNous.aspx>.

plein consentement ? Est-ce dans une sphère privée ou au regard d'autres ? La différence d'âge est-elle importante ? Y a-t-il répétition ?). Autant d'indicateurs qui permettent de savoir s'il faut s'inquiéter et ce qu'il faut mettre en place vis-à-vis des enfants concernés, s'il faut externaliser. On a fait réfléchir les enseignants en petits groupes sur des cas concrets. L'après-midi, on les a confrontés à des animations qu'on a l'habitude de faire avec les enfants. Ils ont testé les outils qu'on a l'habitude d'utiliser. Pour la suite, ce serait intéressant d'avoir des soirées d'échange avec les parents sur ces thématiques-là. »

Charlotte Claude a établi une liste d'objectifs concernant cette expérience, mais elle a également relevé des freins et des rêves :

Objectifs :

- Construire en équipe
- Développer les compétences des enseignants
- Développer les compétences émotionnelles et affectives des enfants
- Développer la créativité et la collaboration entre les différents acteurs

Freins :

- Manque de moyens, de temps (beaucoup d'heures supplémentaires à titre personnel)
- Risque pour la pérennisation
- Impossibilité de mener plusieurs projets de ce type de front, même si on est sollicités et qu'on a envie de se lancer...

Rêves :

- Plus de moyens pour de tels projets ?
- L'EVRAS pourrait-elle faire partie de la grille horaire ?

Pour Charlotte Claude, « l'important est d'avoir un suivi avec les mêmes élèves, tous les ans ou tous les deux ans, mais en étant réaliste avec les moyens dédiés. Pour nous permettre d'évoluer avec l'âge des enfants. »

Il est par ailleurs possible de développer des cellules EVRAS dans les écoles. Ces cellules sont constituées de personnes-relais, membres de l'équipe éducative, dans l'idéal formées et reconnues dans la spécificité de leur rôle, qui coordonnent l'action EVRAS au sein de l'établissement scolaire. Le directeur peut faire partie de cette cellule mais ce n'est pas une obligation. Chantal Marchand (PSE-Libre de Jodoigne) souligne l'intérêt de telles cellules et exprime sa volonté, depuis plus de vingt ans, de travailler en partenariat avec des personnes-relais présentes au quotidien dans les écoles : « Mais comme il n'y avait pas de statut, les enseignants sont venus 1-2 fois et puis ça s'est dissous. »

Pour donner un coup de boost à cette dynamique bien présente dans la circulaire n°4550, le SeGEC a décidé de mettre en place une formation à destination des équipes éducatives. Cette formation est proposée dans le cadre de la Promotion sociale et poursuit deux objectifs majeurs : d'une part, permettre aux participants de cerner les différentes dimensions contextuelles de l'EVRAS en général (socio-historique, juridique, philosophique, psychologique...) et en fonction du projet éducatif et pédagogique de l'enseignement catholique et de leur établissement scolaire en particulier ; interroger les valeurs individuelles et collectives présentes dans l'EVRAS. D'autre part, développer les compétences nécessaires à la construction et au pilotage d'un parcours EVRAS porteur pour les élèves de leur établissement scolaire, en fonction de leurs besoins individuels et

collectifs. Jean-Pierre Yernaux, qui coordonne cette formation, souligne : « L'objectif de la formation, c'est toujours que ce soit une pérennisation, pas un *one shot*. On ne leur demande pas qu'ils nous sortent un projet déterminé. Le but, c'est de démarrer le processus de réflexion pour que quelque chose se fasse et continue dans l'école. » Mais il ajoute que pour assurer une pérennisation de la démarche, il faut que le statut de la personne-relais EVRAS soit clair et reconnu : « La notion de mandat est importante. Il est essentiel que les personnes-relais des cellules EVRAS aient un mandat de leur direction. »

Lorsqu'un projet EVRAS se construit dans une école, d'autres points d'attention sont nécessaires. Il s'agit d'abord de veiller à ce que ce soit un véritable projet collégial. Pour les personnes-relais d'abord. Elles ne doivent pas porter seules le projet. Si elles le coordonnent, si elles peuvent être des référents pour les élèves qui ont des attentes ou des questions, il ne s'agit pas d'en faire des « M. et Mme EVRAS ». L'EVRAS doit rester une responsabilité collégiale de l'équipe éducative. Tout enseignant doit se sentir impliqué et être un participant actif à l'animation (qu'il soit présent ou non lors de ladite animation). Comme le soulignait une maman enseignante lors des travaux de l'UFAPEC sur l'EVRAS : « Les enseignants sont parfois peu impliqués dans le choix et la discussion avec l'intervenant extérieur et il arrive souvent que l'enseignant critique le spécialiste après l'animation. C'est important de penser aussi à l'avant et à l'après. » Ensuite, si le projet EVRAS prend nécessairement sa source dans le projet d'établissement et dans les projets éducatif et pédagogique auxquels doivent souscrire les parents à l'inscription, il semble indispensable que celui-ci soit soumis de manière régulière à l'avis des parents via le Conseil de participation (CoPa). Cela doit permettre au directeur d'école, qui prend toujours les décisions finales, d'entendre les enthousiasmes et les réticences des parents (et des autres acteurs de l'école). Cela permettra sans doute aussi une plus grande adhésion de leur part, en conscience des motivations qui ont déterminé les contours du projet. Cela permettra enfin une première information aux parents de la part de leurs représentants au CoPa.



Source : Pixabay



## L'information aux parents

Si, comme nous l'avons déjà mentionné, la méthode d'enquête utilisée par l'UFAPEC ne permet pas de garantir une quelconque représentativité de l'échantillonnage (par faute de moyens), il nous semble toutefois intéressant de présenter ici les résultats statistiques des réponses à l'affirmation suivante : « En tant que parent, je suis clairement informé par l'établissement scolaire de mon enfant des actions menées en matière d'EVRAS au sein de l'établissement de manière continue et ponctuelle ». 61% des répondants étaient soit « pas du tout d'accord » (31%), soit « plutôt pas d'accord » (30%). 8% étaient « sans avis » et 8% ont répondu « mon/mes enfant(s) fréquentent/a (ont) fréquenté des établissements différents et les niveaux d'information sont/étaient variables d'un établissement à l'autre ». Il y avait 18% d'heureux si l'on combine ceux qui ont répondu « plutôt d'accord » (15%) et « tout à fait d'accord » (3%).

Il en ressort que si la communication en ce qui concerne l'EVRAS par un certain nombre d'établissements répond aux attentes d'un certain nombre de parents, une nette majorité des répondants fait part d'un déficit en la matière. Evidemment, les attentes peuvent être très différentes d'un parent à l'autre puisque certains répondants précisent que s'ils pouvaient être informés du jour d'une animation EVRAS cela leur permettrait de ne pas y déposer leur enfant ce jour-là, d'autres soulignent son caractère essentiel dans le cadre scolaire.

Que préconiser en matière d'information aux parents ? Si l'on part du principe que l'EVRAS est un essentiel dans le cursus scolaire de chaque enfant, dans son intérêt premier et dans l'intérêt commun, et que l'on considère le parent comme un véritable partenaire de l'école dans l'éducation de son enfant, il est évident que l'EVRAS doit avoir une place particulière dans le cadre du partenariat école-famille. Et pour qu'une véritable co-éducation puisse exister, il est impératif que la communication soit maintenue, dans les deux sens, de manière claire et constructive. En définitive, au-delà d'une information vis-à-vis de chaque parent sur les enjeux de l'acceptation du projet d'établissement et des projets éducatifs et pédagogique à l'inscription, au-delà de la révision (l'adaptation) du projet d'établissement et de sa soumission à l'avis du CoPa au minimum tous les trois ans et de l'intérêt que nous venons de souligner dans le précédent chapitre de soumettre le projet EVRAS à l'avis du CoPa, on peut préconiser une double information :

- Une information globale annuelle qui décrit les grandes lignes du projet EVRAS de l'école en tant que continuum et les programmations ponctuelles d'animation avec quelques précisions sur le contenu, les objectifs et les intervenants (sans préciser la date exacte de l'animation) ;
- Une information spécifique lors des animations ponctuelles à distribuer via les journaux de classe le jour-même de l'animation avec davantage de précisions sur le contenu, les objectifs et les intervenants.

Cette double information doit permettre aux parents de se préparer à un échange avec leur enfant pour continuer le processus d'éducation à la maison.

## EVRAS : une oubliée du Pacte pour un enseignement d'excellence ?

L'avis n°3 du groupe central est, à ce jour, le dernier texte majeur ayant fait l'objet d'un consensus des acteurs de l'enseignement qui y sont représentés. Il remonte au 7 mars 2017. Dans ce texte, l'EVRAS n'est évoqué qu'une fois, pour rappeler qu'il fait partie du champ d'action des CPMS<sup>16</sup>. Ailleurs<sup>17</sup>, est inscrite la volonté d'instaurer un Conseil coopératif et citoyen de classe hebdomadaire. Dans un autre texte, du 28 avril 2017, il est davantage question d'EVRAS. Ce texte n'a cependant pas le même statut que l'avis n°3, même s'il reste un document de base pour tous ceux qui travaillent à la mise en œuvre du Pacte. En tant que participant au groupe de travail sur le tronc commun, groupe qui a produit ce second texte, l'UFAPEC a tenu à ce que soient rappelés les objectifs du décret Missions en matière d'EVRAS, ainsi que l'existence de la circulaire n°4550<sup>18</sup>. Il y est aussi dit que si l'EVRAS aura une place prépondérante au sein du domaine 5 (activités physiques, santé et bien-être) et qu'elle pourra être partiellement prise en charge dans le cadre de l'Education physique, « la dimension affective du domaine, quant à elle, ne devrait pas être associée d'office à ce seul cours, car les enjeux de l'éducation affective dépassent largement cette discipline et son incarnation est davantage transversale à l'ensemble des disciplines. »<sup>19</sup> C'est peu de chose, mais le Pacte pour un enseignement d'excellence reste à écrire, du moins dans la détermination du tronc commun, et la présente étude a aussi pour ambition de remettre l'EVRAS au centre des attentions. L'importance que prendra l'EVRAS dans le domaine qui le concerne, en lien avec les autres domaines (puisque la question de l'EVRAS est assez transversale), reste une inconnue à ce stade. Ce que le gouvernement devra faire à un moment donné. Et comme ce n'est pas résolu, c'est (encore) le bon moment pour faire des recommandations.

Ceci étant, l'Axe 2 du Pacte tel qu'il est présenté dans l'avis n°3 du Groupe Central (GC) vise à « Mobiliser les acteurs de l'éducation dans un cadre d'autonomie et de responsabilisation accrues en renforçant et en contractualisant le pilotage du système éducatif et des écoles, en augmentant le leadership du directeur et en valorisant le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de l'établissement. »<sup>20</sup> S'il est question ici du plan de pilotage de l'enseignement et non précisément d'EVRAS, il nous semblerait étrange que le chemin de l'EVRAS aille en sens contraire des intentions générales du GC en matière de pilotage. De plus, cette autonomie s'accompagne bien de responsabilités nouvelles, ce qui n'est pas négligeable pour le sujet qui nous concerne : « Enfin, le GC insiste sur le fait que la logique d'autonomie et de responsabilisation des équipes éducatives qui est au cœur de la nouvelle gouvernance du système éducatif qu'il préconise doit aller de pair avec **le renforcement de la démocratie scolaire** suivant les modalités indiquées dans son avis, sans remettre en cause la nécessité de pouvoir assurer la discipline dans les classes. Dans ce contexte, notamment, les plans de pilotage/contrats d'objectifs des écoles intégreront la stratégie de partenariat et de collaboration avec les parents des élèves de l'établissement mise en œuvre par chaque école. »<sup>21</sup>

<sup>16</sup> [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3\\_versionfinale.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf), p. 267.

<sup>17</sup> Ibidem, p. 29 et p. 309.

<sup>18</sup> [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/GC-Tronc-commun-VF\\_DEF5.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/GC-Tronc-commun-VF_DEF5.pdf), p. 25.

<sup>19</sup> Idem.

<sup>20</sup> Titre de l'Axe 2, Ibidem p. 18.

<sup>21</sup> Ibidem, p. 13.

## Regards du SeGEC, de la CSC-enseignement et du CEF

Au niveau du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), ce n'est pas une surprise, on est fermement attaché à l'autonomie des directions dans le choix des intervenants EVRAS au sein de leur établissement. Ces animations se font d'ailleurs sous sa responsabilité. Le SeGEC, par la voix de Sophie De Kuyssche, secrétaire générale de la Fédération des PMS-libres, souligne d'ailleurs que cette responsabilité n'implique pas de fait que le directeur coordonne les activités ou le projet EVRAS global de l'école. Il peut mandater un ou des enseignants, éducateurs et autres pour le faire. Le SeGEC a d'ailleurs développé une formation spécifique<sup>22</sup> dans le cadre de la promotion sociale « qui vise à permettre à un apprenant, acteur d'un établissement scolaire ou agent d'un Centre PMS, de construire et de piloter, sur mandat de la direction, un projet d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) »<sup>23</sup>. Sophie De Kuyssche insiste par ailleurs sur la nécessaire distinction entre la politique EVRAS de l'établissement scolaire et les animations EVRAS ponctuelles. Elle souligne qu'il n'y a aucune obligation à faire appel à des intervenants extérieurs, que l'important est qu'un projet cohérent soit mené et qu'il ne faut certainement pas réduire l'EVRAS aux animations. En ce qui concerne le choix des organismes qui proposent des animations « clé sur porte », le SeGEC recommande la prudence aux directions. Il s'agit de ne pas ouvrir sa porte au premier venu et il est important que l'intervention soit en cohérence avec le projet EVRAS de l'école. Sophie De Kuyssche voit d'ailleurs un certain intérêt à varier les intervenants pour permettre aux enfants et aux adolescents « d'être confrontés à des interlocuteurs adultes différents tout au long de la scolarité ». Et s'il s'agit d'éviter tout militantisme idéologique, il faut pouvoir « aborder le lien avec la (les) religion(s) » et « encourager et accompagner le questionnement et la recherche de sens. »

Pour la CSC-enseignement (syndicat chrétien des personnels de l'enseignement), qui était représentée par Marie Lausberg lors d'une rencontre avec les partenaires de l'enseignement durant les travaux de l'UFAPEC sur ces questions, l'EVRAS dans le cadre scolaire constitue une nécessité et un droit pour tous les élèves. « L'hypersexualisation de la société et l'omniprésence de contenus sexuels engendre des risques, des dangers en matière de santé publique : un déficit d'information sur les droits sexuels et reproductifs et un accès inégal pour les publics scolarisés », remarque Marie Lausberg. Insistant sur l'importance de chacun des termes constituant l'EVRAS, reconnaissant la complexité qui la caractérise et s'inquiétant du « poids de cette éducation reporté sur les seules épaules des écoles et des enseignants » par l'obligation décrétales de 2012, la CSC-enseignement souhaite donc que l'on puisse « garantir l'égalité d'information au sein des établissements scolaires ». Elle estime en effet que l'obligation telle qu'elle existe actuellement n'est pas suffisamment suivie dans la réalité concrète et se demande si l'EVRAS est réellement concertée et construite sous la forme d'un projet commun par les équipes éducatives. Ces constats conduisent la CSC-enseignement à demander aux ministres concernés par l'EVRAS de « rendre contraignant [pour les écoles, *ndlr*] le recours à un organisme ayant reçu le label EVRAS », label qui devrait permettre « une information égalitaire respectueuse d'un référentiel commun ». Ce label serait constitué sur la base d'une charte à laquelle les organismes et associations proposant des animations EVRAS aux

<sup>22</sup> Déjà évoquée en p. 23.

<sup>23</sup> Issu de la présentation réalisée par Jean-Pierre Yernaux dans le cadre des travaux de l'UFAPEC sur la formation EVRAS initiée par le SeGEC.

écoles seraient tenues de souscrire. La CSC-enseignement regrette également que l'obligation décréte n'ait pas été assortie de « moyen tant matériel qu'humain pour assurer cette nouvelle mission », soulignant que « de par ses différents aspects – qui touchent à l'intime et au vécu de chacun, qu'on soit élève ou professeur – [...] l'EVRAS n'est pas un apprentissage comme les autres. »

Le Comité des Élèves Francophones (CEF) était représenté lors de cette même rencontre par Anthony Terroir (18 ans, Trésorier) et Catherine Lemaître (Coordinatrice). Le CEF avait brièvement sondé ses affiliés avant notre rencontre et leur première attente est très claire : « Tou.te.s les élèves (quelle que soit la filière) doivent avoir accès à l'EVRAS durant leur scolarité. Le contenu de l'EVRAS doit être adapté à l'âge des élèves et aussi adapté à leurs besoins spécifiques. » Une liste de thèmes à aborder au sein de l'EVRAS avait été soumise et une priorisation avait pu être établie. Même si celle-ci n'est qu'indicative, elle permet de mettre en évidence les premiers lieux d'intérêt des jeunes en matière d'EVRAS.

#### **Thèmes EVRAS prioritaires pour les jeunes sondés par le CEF**

1° les sentiments amoureux : les choix amoureux, les émotions, les relations amoureuses, la découverte du désir, etc. ainsi que les rapports sexuels, le plaisir, le respect du rythme de chacun, etc.

2° la santé : les Infections Sexuellement Transmises (IST) et leurs conséquences, le VIH, le cancer du col de l'utérus, les relations sexuelles à risque, etc. ainsi que le sexe et la société : la pornographie et son accessibilité via internet, l'éducation aux médias, l'utilisation des réseaux sociaux, etc.

3° l'identité sexuelle, la peur du rejet, les clichés et les stéréotypes sexistes, l'homophobie, etc. ainsi que la contraception : les moyens de contraception, la contraception d'urgence, la grossesse, etc.

4° le respect : le respect de l'autre, le bien-vivre ensemble, le harcèlement, etc.

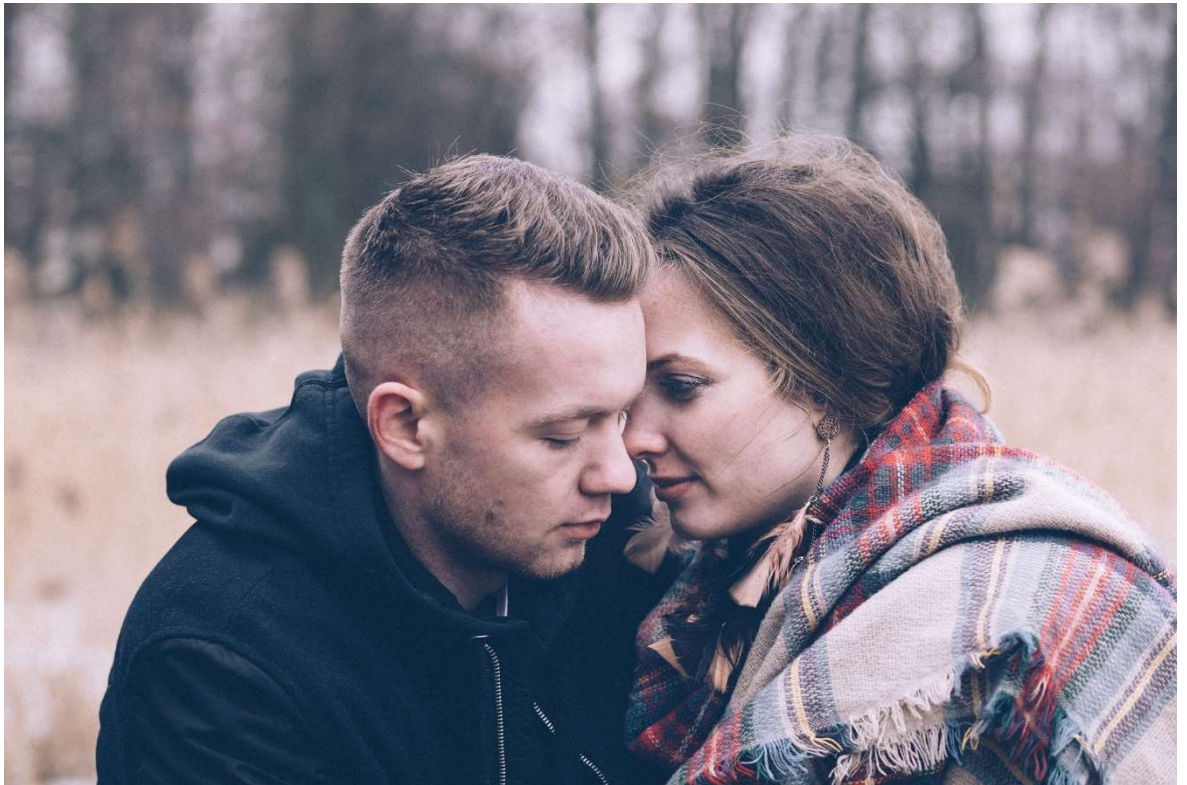
5° la violence : familiale, conjugale, sexuelle, etc.

6° la puberté : les changements du corps, les règles, etc.

Un autre élément important souligné par les jeunes du CEF est la nécessité d'avoir des écoles qui protègent, sécurisent et accueillent tous les élèves, chaque élève, sans tabou, aussi bien lors des animations EVRAS que dans la vie scolaire au quotidien. Catherine Lemaître (coordinatrice du CEF) nous dit : « C'est très important que l'école soit un lieu qui protège les élèves. Qui ou quels qu'ils soient. Quelles que soient leur identité, leur orientation sexuelle, leurs difficultés relationnelles, affectives... Je ne suis pas convaincue que l'enseignant doive tout prendre en charge, au contraire, d'où l'importance des intervenants extérieurs (CPMS...) Mais l'important est que l'enfant aille en confiance à l'école. On l'a dit, il ne raconte pas tout à ses parents. Dans un sondage que nous avons réalisé sur le harcèlement, il ressortait que les premières personnes à qui ils en parlaient étaient leurs amis et puis à personne. Loin derrière, c'était leurs parents. Et encore plus loin derrière c'était quelqu'un de l'école. »

Le CEF soutient par ailleurs les initiatives visant à mandater des référents EVRAS au sein des établissements scolaires, référents qui développeraient les projets EVRAS de l'école et seraient à l'écoute des élèves ayant des questions ou des attentes spécifiques en la matière. Ils sont par ailleurs favorables à une labellisation et à un cadastre des

intervenants EVRAS externes car, selon eux, « il est primordial que les élèves puissent avoir accès à des informations correctes et qui se situent en-dehors de toute conviction morale ou philosophique. » Ils déplorent aussi le fait que les compétences en matière d'EVRAS sont diluées dans une multiplicité de portefeuilles ministériels à trois niveaux de pouvoir différents : la Communauté française (Aide à la jeunesse, Égalité des chances, Enseignement obligatoire), la COCOF (Action sociale et famille) et la Région wallonne (Santé et affaires sociales). Anthony Terroir remarque : « Le système est très complexe, peu lisible et les différents débats parlementaires montrent à quel point les décisions prennent du temps à se prendre et à s'opérationnaliser. »



Source : Pixabay

## Une EVRAS davantage balisée et contrôlée ?

### • Le projet de labellisation

En juin 2016, la Ministre Simonis<sup>24</sup> rappelait son souhait de réaliser une évaluation quantitative et qualitative des projets menés en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle : « Ce processus de labellisation, qui devrait bien entendu satisfaire à plusieurs critères, pourrait s'articuler en plusieurs points tels que :

- La vérification de la conformité de l'objet social des opérateurs avec les objectifs de l'EVRAS comme mentionné dans le protocole existant ;
- La validation de leurs démarche et méthodologie dans le respect d'un canevas de thématiques à aborder impérativement et moyennant un engagement formel des équipes à s'y conformer ;
- La mise en place d'une formation courte obligatoire, organisée par des organismes experts et reconnus par le comité d'accompagnement du protocole ;
- La limitation dans le temps du label, par exemple deux ans, avec des évaluations régulières. »<sup>25</sup>

Elle avait été rejointe dans cette perspective par plusieurs parlementaires PS, DéFi, Ecolo et MR à l'occasion des questions orales et écrites de différentes Commissions régionales ou communautaires au cours des années 2016 et 2017 (questions à destination des Ministre Schyns<sup>26</sup> et Frémault<sup>27</sup>. Ces questions avaient été notamment suscitées par le rapport EVRAS publié en juin 2016 de la sous-commission Citoyenneté de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ), laquelle réclamait dans ses conclusions et recommandations : « un listing officiel de « l'offre EVRAS » ainsi qu'un label de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui reconnaît les associations qualifiées pour donner l'EVRAS dans les écoles. » Dans ces questions parlementaires, une association proposant des interventions EVRAS dans les écoles (et en particulier dans l'enseignement libre catholique) était plus particulièrement visée, directement ou indirectement : le Groupe Croissance. Cette association, qui revendique de « porter des valeurs humaines et chrétiennes »<sup>28</sup> et dont l'objectif premier est d'aider les jeunes « à réfléchir sur l'amour vrai et responsable »<sup>29</sup>, a en effet largement alimenté les débats autour de l'EVRAS ces dernières années dans la presse et dans les sphères associatives et politiques. En cause : des participants aux animations auraient fait état de positionnements rétrogrades en matière de droit à l'avortement et en matière d'homosexualité<sup>30</sup>. Suite à ces

<sup>24</sup> Isabelle Simonis, Ministre PS de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances – Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle intervient ici dans le cadre du portefeuille de la Jeunesse.

<sup>25</sup> <http://simonis.cfwb.be/la-ministre-simonis-souhaite-labelliser-les-op-rateurs-organisant-des-animations-d-education-la-vie-relationnelle-affect>.

<sup>26</sup> Marie-Martine Schyns, Ministre cdH de l'Education – Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<sup>27</sup> Céline Frémault, Ministre cdH du Logement, de la Qualité de vie, de l'Environnement et de l'Energie – Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale.

<sup>28</sup> Cf. l'interview du 25 février 2017 de Christine Hayois (directrice du « Groupe Croissance ») pour « Le Soir » : <http://plus.lesoir.be/83627/article/2017-02-25/il-y-des-gens-qui-veulent-nous-nuire>.

<sup>29</sup> <https://www.groupe-croissance.be/qui-sommes-nous>.

<sup>30</sup> <https://www.ecolo.be/spip.php?page=intervention&id=57692>,

interpellations répétées, la Ministre Schyns a diligenté une mission d'inspection mais « le rapport a conclu qu'il n'y avait pas de problème avec ce groupe »<sup>31</sup>.

L'important pour nous ici n'est pas de déterminer qui a tort ou qui a raison dans ce débat, mais d'analyser les enjeux de la situation. L'enjeu principal est de savoir quel niveau de contrôle on veut imposer en FWB en matière d'EVRAS. Certains souhaitent une labellisation contraignante, c'est-à-dire qu'il y aurait une liste arrêtée d'intervenants externes EVRAS et que les chefs d'établissement seraient tenus de se limiter à cette liste. Le Centre d'Action Laïque (CAL) notamment réclame avec insistance cette labellisation forte : « En absence d'un label contraignant, les élèves risquent encore et toujours d'être exposés, entre autres, à de la propagande anti-IVG et homophobe. »<sup>32</sup> C'est aussi le cas de la Plateforme EVRAS, constituée des fédérations laïque et pluraliste de Planning Familial et de SIDA SOS<sup>33</sup>. Emilie Saey (coordinatrice de la Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial) nous dit à ce propos : « Un label non contraignant ne mène à rien et ce qu'il faut faire c'est persuader la ministre de l'enseignement de contraindre les établissements à ne faire appel qu'à des intervenants labellisés ». Mais du côté du cdH, si on ne rejette pas l'idée d'une labellisation, il y a de réelles réticences à la rendre contraignante dans la mesure où cela porterait préjudice à la liberté d'enseignement : dans ce cas, les établissements disposeraient d'une liste d'intervenants labellisés, mais resteraient libres de faire appel à ceux-ci ou pas.

Un article publié sur le site du « Soir » le 5 juillet dernier<sup>34</sup> annonçait une circulaire<sup>35</sup> de la Ministre Simonis (PS – Jeunesse, FWB) publiée le 22 juin 2017 pour la constitution d'un label contraignant concernant les animations EVRAS au sein des centres de jeunes. N'ayant pas obtenu d'accord avec la Ministre Schyns (cdH – Enseignement, FWB) pour un label contraignant qui vaudrait pour leurs compétences respectives, elle a décidé d'agir seule dans le cadre strict de ses compétences (poussée dans le dos par un très probable changement de majorité).

Durant les travaux de l'UFAPEC, Alain Koeune, président de la Fédération des Associations de Directeurs de l'Enseignement Secondaire Catholique (FEADI), se montrait très réticent aux projets de labellisation contraignante, ou même de rédaction d'un référentiel<sup>36</sup> en matière d'EVRAS : « En ce qui concerne la labellisation et les référentiels communs, il me semble qu'on est dans un domaine excessivement lié à l'humain et qui est, qu'on le veuille ou non, nécessairement idéologiquement marqué. On ne peut pas parler d'EVRAS sans aborder la question des valeurs. Les organismes doivent bien sûr respecter les règles légales, c'est évident, mais la labellisation me semble dangereuse. La labellisation, c'est

<sup>31</sup> Eric Etienne au « Soir », porte-parole de la Ministre Schyns, le 25 février 2017 :

<http://plus.lesoir.be/83628/article/2017-02-25/quand-ce-sont-les-cathos-qui-parlent-porno-aux-ados>.

<sup>32</sup> DE VILLERS, J., « L'ÉVRAS : le refus d'un label de qualité ouvre la porte aux dérives », Espace de libertés, juin 2017 : <https://www.laicite.be/magazine-article/levras-le-refus-dun-label-de-qualite-ouvre-la-porte-aux-derives/>.

<sup>33</sup> <https://www.evras.be/acteurs-services/>.

<sup>34</sup> [http://plus.lesoir.be/103144/article/2017-07-05/un-label-sexualite-contraignant-pour-le-secteur-jeunesse#\\_ga=2.142960886.2142930968.1502351535-1718119835.1502351535](http://plus.lesoir.be/103144/article/2017-07-05/un-label-sexualite-contraignant-pour-le-secteur-jeunesse#_ga=2.142960886.2142930968.1502351535-1718119835.1502351535).

<sup>35</sup> <http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=15958>.

<sup>36</sup> Les référentiels sont les textes qui déterminent les attendus en matière de savoirs et compétence à différents moments de la scolarité, ceci tous réseaux confondus (ils sont donc valables pour tous les établissements scolaires gérés ou subventionnés par la FWB). Les réseaux construisent les programmes de cours sur base de référentiels en y insérant des perspectives pédagogiques propres.

dire que certains organismes sont généralement acceptés comme de bons organismes pour intervenir dans les écoles et d'autres non. La liberté des écoles doit être effectivement respectée. Il y a eu des cas tout à fait inacceptables, c'est clair ; mais il y a un danger à dire « ça c'est ce qui est bon et ça ce qui est mauvais » et d'arrêter ça dans un référentiel pour un domaine qui est finalement très ouvert et impalpable. On n'est pas dans un cours. (...) Je suis loin d'être partisan d'un extrême ou d'un autre, mais dire que, à un moment donné, dans chacun des réseaux le discours doit être parfaitement le même, ça me paraît réducteur. » Pierre Melchior, son homologue du fondamental lui emboîtait le pas : « Le problème c'est que, pour ceux qui ont de l'expérience en Communauté française, c'est que chaque fois qu'on essaie de mettre des labels, des cadres, des codes, etc., on part dans un enchevêtrement et dans une débauche d'énergie et on débouche sur un *minimum minimorum* qui n'est finalement pas très utile. Donc je rejoins mon collègue, en disant qu'il faut renforcer les équipes éducatives pour soutenir les directeurs autour d'un projet propre en cette matière. (...) Ce que je veux dire c'est que s'ils [les intervenants privés EVRAS externes, *ndlr*] doivent répondre à des conditions A, B, ou C, ils vont faire en sorte d'y répondre et ils obtiendront la labellisation. C'est ça la difficulté. »

Sophie De Kuyssche, du SeGEC abonde également : « On perd beaucoup d'énergie autour de la question du label. Mais l'important c'est que la direction, l'équipe éducative soient conscientisés au choix de l'intervenant, de le faire venir à la table, de discuter du projet EVRAS de l'école avec lui. Que pouvez-vous apporter à ce projet, comment, avec quels termes, auprès de quels élèves ? Plutôt que de se baser sur un label... Sachant que, label ou pas, le directeur est libre de faire venir qui il veut dans son école, quand il veut et pour quelque thématique que ce soit. »

Mais l'enjeu est aussi sociétal, nous dit Jean-Pierre Yernaux (Coordinateur des formations « personnes-relais EVRAS » du SeGEC) : « Attention à la labellisation dans un contexte sociétal qui est de plus en plus dans le contrôle, où l'on agit davantage sur le comportemental que sur le sujet. On ramène de plus en plus la personne et le sujet à la vie privée et la vie publique ne prend plus en compte que l'éducation comportementale. Dans la vie en société, il faut respecter une série de comportements. Le relationnel est important, car qui dit « relationnel » dit « personne » et qui dit « personne » dit « sujet ». Et c'est comme ça qu'on pourra donner une coloration vis-à-vis d'une règle ou d'une loi. Si on va plus loin que la loi, la labellisation est dangereuse. Pour les minorités, notamment, qui ne veulent pas aller vers une régulation comportementale enfermante. Et je constate ça sur de nombreux terrains où je suis présent... » Autrement dit, la labellisation va nécessairement réduire les possibilités de champs d'investigation de l'EVRAS au nom de l'égalité d'information. Elle pourrait gommer la diversité des approches au nom d'une égale (in)formation pour tous. On le voit, la labellisation n'est donc pas anodine en termes de liberté d'enseignement, de droit de minorités, de liberté de conscience... Par contre, il reste aussi évident que l'EVRAS à l'école est indispensable et qu'une série de thématiques doivent nécessairement pouvoir être abordées tout au long du parcours scolaire des enfants, à leur bénéfice d'abord, à celui de la société ensuite. La demande du CEF<sup>37</sup> montre bien que les (des) jeunes sont en attente de formation en matière de sentiment amoureux, de sexualité et de santé, d'identité sexuelle, de stéréotypes de genre, de respect, de violence, de puberté... Ceci étant dit, les écoles ne doivent-elles pas rester libres dans le traitement qu'elles souhaiteront insuffler

---

<sup>37</sup> Cf. p. 24.



pour ces différentes thématiques en fonction des valeurs inscrites dans leurs projets d'établissement et leurs projets éducatif ? Dans le respect des lois, bien entendu, et avec la possibilité pour tout chef d'établissement de sortir de son école les intervenants qui ne répondront pas aux attentes formulées au préalable.

- **Une convention en guise de label non contraignant ?**

Cela n'interdit pas une forme de labellisation, non contraignante, qui pourrait prendre l'aspect d'une charte ou d'une convention. Cette charte ou convention, qui devrait être reconnue par l'ensemble des acteurs de l'école (pouvoirs organisateurs, enseignants, parents et élèves au minimum) et qui pourrait positivement être construite avec les acteurs EVRAS subventionnés (comme les PMS et les Plannings Familiaux), déterminerait un code de conduite attendu pour les animations EVRAS dans le cadre scolaire. Ceci en vue de garantir le respect de la place et de l'identité de chacun, de son développement, de ses convictions et de ses valeurs dans la mesure où ces dernières sont également respectueuses de celles d'autrui. Ou d'éviter des démarches commerciales (même si cela peut être également traité par la Commission Article 42 du Pacte scolaire<sup>38</sup>).

Les intervenants EVRAS seraient invités à signer cette charte ou convention et à ainsi à s'engager à en respecter les termes. La charte ou convention serait un élément supplémentaire pour permettre aux écoles d'opérer un choix s'ils décident de s'adresser à des intervenants externes. Même s'ils resteraient libres de ne pas en tenir compte.



Source : Pixabay

<sup>38</sup> <http://www.commissiondupactescolaire.cfwb.be/>.



## Positionnement de l'UFAPEC

**L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) est, pour l'UFAPEC, une dimension essentielle de la formation humaine et citoyenne de nos enfants tout au long de leur scolarité et dans tous les types d'enseignement.**

**L'école, à côté de l'éducation nécessairement multiple proposée aux enfants dans chaque famille, a donc un rôle déterminant à jouer. Ceci afin de s'assurer que chaque enfant, chaque adolescent, développe une réflexion, des attitudes et un comportement conscients des enjeux de société, de groupe, de partenaires ou d'identité en matière de vie relationnelle, affective ou sexuelle. Il s'agit en outre qu'il obtienne des pistes de réponses en fonction de ses besoins propres, à la fois individuels et relationnels. C'est donc l'enfant, le jeune, qui doit être au centre des préoccupations lorsqu'il est question d'EVRAS à l'école. L'EVRAS doit avoir pour premier objectif le bien du jeune. En ce sens, l'école doit être un lieu où on doit pouvoir l'écouter et reconnaître son individualité tout en promouvant un respect fondamental dans toutes les relations.**

Cette priorité faite aux besoins de l'enfant et du jeune ne doit jamais éclipser la question du partenariat école/famille et donc l'intégration du projet EVRAS dans le projet d'établissement, en écho aux projets éducatif et pédagogique. Il est nécessaire que chaque établissement conserve la liberté de construire un projet EVRAS qui lui est propre en fonction de ses réalités et de ses perspectives éducatives et pédagogiques. Il est aussi indispensable que ce projet soit réfléchi, cohérent, connu de tous et accepté par les premiers éducateurs de l'enfant : les parents<sup>39</sup>. Chaque famille a des perspectives éducatives propres et il est important qu'elle puisse adhérer aux perspectives éducatives (parmi lesquelles l'EVRAS) de l'établissement scolaire dans lequel l'enfant est inscrit. A ce titre, le projet d'établissement est un outil d'information essentiel pour les parents. D'autant que celui-ci doit être revu tous les trois ans, doit être discuté en Conseil de participation pour avis et est signé par les parents à l'inscription de l'enfant. C'est en tout cas ce qui est prévu par les décrets, et donc par la loi. La réalité du terrain est trop souvent éloignée de ce processus puisqu'il n'est pas rare de trouver des établissements scolaires qui ne réunissent pas/plus de Conseil de participation ou le réunissent sans en respecter la forme décrite dans les textes (article 69 du décret Missions du 24 juillet 1997, précisé par la circulaire n°4809 du 24 avril 2009).

En matière de communication aux parents, le projet d'établissement est important mais pas suffisant et pas toujours accessible/explicite à tous. L'UFAPEC demande que les parents soient informés en début d'année des activités ponctuelles EVRAS prévues dans le courant de l'année et de la qualité des intervenants qui animent ces activités (cela s'ajoute aux perspectives établies par le projet d'établissement et les précise). Certains établissements informent les parents a posteriori, par exemple via le Conseil de participation ; d'autres ne les informent pas du tout, ce qui est inacceptable pour

<sup>39</sup> Le décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française du 30 avril 2009 définit le "parent d'élève" comme : « toute personne investie de l'autorité parentale, selon les principes de l'autorité parentale tels que définis au titre IX du Code civil, articles 371 à 387, modifié par la loi du 13 avril 1995 relative à l'exercice conjoint de l'autorité parentale et la loi du 29 avril 2001 relative à la tutelle des mineurs, ou qui assume la garde en droit ou en fait d'un mineur soumis à l'obligation scolaire et inscrit dans une école subventionnée ou organisée par la Communauté française. »



l'UFAPEC. Il ne s'agit pas de donner les dates et heures des interventions (pour éviter l'absence soudaine d'enfants qui auraient tout à gagner à être présents lors de ces séances) mais de prévenir les parents suffisamment à l'avance des intentions et objectifs de l'intervention pour pouvoir ensuite accueillir la parole de l'enfant à la maison si celui-ci en fait état sans être (trop) pris par surprise. Dans cet esprit, un document explicatif du contenu général de l'intervention devrait être donné **le jour-même** aux élèves à destination des parents.

Après avoir entendu des experts du développement de l'enfant et de l'adolescent, des intervenants en EVRAS en maternel, en primaire et en secondaire et les fédérations des directeurs du fondamental et du secondaire de notre réseau, l'UFAPEC est convaincue de la nécessité d'un **projet EVRAS construit et adapté au développement de l'élève tout au long de son parcours scolaire**. Dès l'entrée en maternelle et jusqu'à la fin du secondaire. Avec des spécificités à chaque âge et des temps de latence utiles en ce qui concerne la dimension sexuelle (essentiellement entre 6 et 10 ans). Les dimensions affective et relationnelle peuvent, pour leur part, être travaillées à tout âge et à tout stade du développement. Et elles le sont d'ailleurs, nécessairement au quotidien dans les classes. Il s'agit cependant de distinguer l'EVRAS dans sa dimension journalière des interventions ponctuelles, qui ont toujours un statut particulier dans le vécu scolaire de l'élève. L'UFAPEC insiste donc pour que ces activités ponctuelles, qu'elles soient organisées en interne ou via des intervenants extérieurs, qu'elles soient prévues de longue date ou suscitées « en urgence » suite à des événements particuliers, trouvent leur place dans un projet réfléchi, identifié, dynamique et cohérent. Les enjeux de cette éducation sont trop importants pour que les actions en la matière restent superficielles « parce qu'on est obligé de le faire ».

Etant donné que certaines écoles peinent (rechignent ?) à dispenser des contenus et des animations EVRAS à leurs élèves, l'UFAPEC s'interroge sur l'opportunité d'intégrer des temps spécifiques dans la grille-horaire (comme cela se fait en Suisse, à travers un cours « EVRAS »). Mais renforcer le cadre a aussi ses limites : il ne permet pas la modularité en fonction des projets et besoins propres des élèves et des établissements et crée une contrainte chez ceux qui investissent déjà positivement dans l'EVRAS. Il nous revient en effet que ce sont souvent les mêmes établissements scolaires qui font appel aux intervenants externes (PMS, PSE, plannings familiaux et autres). Intervenants qui n'ont par ailleurs pas les moyens de faire davantage que répondre à la demande. Un certain nombre d'élèves n'ont donc pas accès à ces apports externes et nous pouvons supposer que, dans la plupart des cas, cela n'est pas compensé par des actions internes à l'établissement... Certains parents souhaitent que le cadre soit renforcé afin d'assurer à tous les enfants une base minimale commune dans le cadre du futur tronc commun ; d'autres se méfient d'un cadre trop contraignant qui s'avèrerait contre-productif. Par contre, il semble important aux yeux de l'UFAPEC que ces contenus soient abordés de manière transversale en les intégrant dans les référentiels disciplinaires, ceci notamment dans le cadre des domaines 4 et 5<sup>40</sup> du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Nous

---

<sup>40</sup> Domaine 1 : Apprentissage de la langue et des langues ; Domaine 2 : Apprécier, pratiquer et appréhender différentes formations d'expression artistique ; Domaine 3 : Développer les compétences en mathématique, en sciences, en géographie physique et les compétences techniques et technologiques ; Domaine 4 : Les sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté ; Domaine 5 : Activités physiques, bien être et santé ; Domaine 6 : La créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre ; Domaine 7 : Apprendre à apprendre et à poser des choix.

demandons que les enseignants travaillent en interdisciplinarité sur ces contenus, en complément des interventions externes et en cohérence avec elles dans le cadre du projet EVRAS conçu comme continuum tout au long de la scolarité. Une solution additionnelle pour parvenir à intégrer des modules EVRAS dans le temps scolaire serait que des moments spécifiques soient prévus dans le cadre des ateliers-projets (initialement dédiés prioritairement aux domaines 2, 6 et 7). Il y aurait un certain nombre d'heures chaque année pour travailler les questions d'EVRAS de manière transversale et en interdisciplinarité mais les écoles les disposeraient en fonction de leurs meilleures convenances, des interventions externes et de leur projet global. Le temps hebdomadaire pour le Conseil coopératif en classe préconisé par le Groupe Central du Pacte fait partie des dispositifs EVRAS globaux mais prend davantage sa place dans la catégorie « EVRAS au quotidien ».

L'UFAPEC déplore que de nombreux textes dédiés à l'EVRAS subordonnent ou ignorent les dimensions relationnelles et affectives à la faveur de la dimension sexuelle. Or, selon nous, les questions d'effet de groupe, de jeu de séduction, d'image de soi sur le Net, de vivre-ensemble, de violence, de harcèlement, de bienveillance, d'empathie, de respect de l'autre et de soi... ont toute leur place dans le cadre d'un projet EVRAS global. **Dans une perspective relationnelle d'abord**, que ce soit indépendamment ou en lien avec les deux autres dimensions que sont l'affectif et le sexuel.

L'UFAPEC demande par ailleurs aux écoles de faire appel à des intervenants externes ponctuels, particulièrement à certains moments clé du développement de l'enfant/adolescent (en maternelle, pour travailler l'identité corporelle, la naissance, le respect de soi et des autres... ; à la (pré)puberté (10-12 ans) avec des temps filles-garçons séparés, avec des temps sans l'enseignant pour permettre une parole plus libre de l'enfant ; au début du secondaire (12-14 ans) et à 15-16 ans, avec des temps sans l'enseignant pour permettre une parole plus libre de l'adolescent). Le projet EVRAS global doit veiller à ce que chaque intervention prenne sens en fonction des multiples dimensions de l'EVRAS et le relationnel en particulier. Cela signifie qu'une information brute et mécanique sur la reproduction ou sur les moyens de contraception ne suffit pas mais que cela doit s'incarner dans une réflexion relationnelle et affective. Que cela soit pris en charge par l'intervenant externe au moment-même ou a posteriori, de manière interne, par l'équipe éducative. Il nous paraît par ailleurs utile de proposer une variété d'intervenants externes tout au long du cursus scolaire pour ouvrir les élèves à une pluralité de points de vue. Ceci dit, quelles que soient les interventions, internes comme externes, aucune ne doit être stigmatisante ou excluante. Au contraire, l'UFAPEC prône un EVRAS inclusif, qui permette la reconnaissance, la parole de chacun et le débat : que chaque élève sente qu'il a sa place dans l'école et dans la société indépendamment de son identité, son orientation, sa culture. Les interventions EVRAS doivent donc chaque fois viser le respect, la bienveillance vis-à-vis de soi et des autres, l'ouverture...

Pour l'UFAPEC, les interventions externes doivent s'enraciner dans un travail coopératif, en amont et en aval de l'intervention. Nous saluons à ce propos l'initiative du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), qui propose une formation certificative de coordinateurs (ou personnes-relais) EVRAS aux acteurs de l'école via la promotion sociale. Ces personnes sont appelées à prendre en charge la coordination EVRAS pour une meilleure cohérence du projet global. En ce sens, il nous semble important que, en fonction du type, des réalités et de la taille de l'établissement, un nombre adéquat

---

d'heures NTPP soit accordé tout à fait spécifiquement à la coordination EVRAS pour chaque établissement scolaire l'organisant. Ceci pour éviter que la fonction devienne du bénévolat et s'essouffle au bout d'un temps (comme c'est le cas pour les personnes relais-dyslexie).

Par rapport au projet de labellisation des intervenants EVRAS externes en cours, l'UFAPEC est en opposition nette dans la mesure où elle craint un enfermement des possibles. Il ne faudrait pas que cette labellisation émanant du politique évacue *de facto* certains intervenants sur base idéologique ou religieuse d'une part. Il ne faudrait pas, d'autre part, que certains intervenants soient considérés comme fréquentables ou infrequentables sur base d'une liste de critères arrêtés une fois pour toute dans un texte. Autre chose est de rédiger une charte ou une convention comprenant les attentes *a minima* que l'on souhaite de la part de tout intervenant EVRAS (par exemple, prôner le respect de chacun et éviter toute stigmatisation). Nous attendons que les Organisations représentatives des parents puissent être consultées lors de la rédaction de cette charte. Charte qui serait nécessairement assez ouverte pour convenir à toutes les parties sans nécessiter de compromis. Les intervenants externes seraient alors libres de la signer ou non. Cette charte (ou convention) inciterait les intervenants en EVRAS signataires à être en adéquation avec les principes qu'elle énonce tout en permettant à une grande diversité de points de vue d'être exprimés dans les établissements qui souhaitent proposer cette pluralité à leurs élèves.

Indépendamment de cette charte/convention, les directions d'école seraient toujours libres d'inviter qui elles souhaitent pour intervenir dans leur établissement, signataires ou non. Le directeur aura, pour sa part, le devoir de consulter le Conseil de participation pour recevoir un avis des différents acteurs de l'école eu égard à ladite intervention dans le cadre du projet EVRAS global. Ce travail peut aussi être réalisé avec les PMS et les PSE, qui sont des intervenants en tant que tels, mais qui ont aussi un rôle d'interface entre les acteurs internes et externes à l'école (cf. circulaire 4550 du 10/09/2013). Ils les connaissent bien et peuvent conseiller les établissements scolaires pour proposer les formules les plus appropriées à leur projet.

L'UFAPEC attend que les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles veillent à ce que tous les élèves puissent avoir accès à une base minimale commune en matière d'EVRAS (à définir, via les référentiels notamment – sans pour autant que cela soit l'objet d'évaluation à l'égard des élèves) et que toutes les écoles aient la possibilité d'accueillir des intervenants externes selon leurs souhaits en maternel, en fin de primaire et à deux reprises en secondaire. Cela nécessite de donner les moyens utiles (financiers, organisationnels, formation initiale et continue, temps de coordination des personnes-relais...) aux acteurs internes et externes à fin de remplir leurs missions.

Enfin, l'UFAPEC recommande que l'EVRAS dans le cadre scolaire relève exclusivement du Ministère de l'enseignement obligatoire. En effet, cette matière concerne plusieurs portefeuilles ministériels issus de trois pouvoirs différents : la Communauté française (Aide à la jeunesse, Égalité des chances, Enseignement obligatoire), la COCOF (Action sociale et famille) et la Région wallonne (Santé et affaires sociales). Il semble utile de simplifier le système où cela est possible, pour une meilleure lisibilité, une plus grande efficacité et une centralisation des responsabilités.

## Conclusion

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est un domaine complexe, parfois sensible parce qu'il fait intervenir des aspects relatifs à l'intime, aux valeurs, aux différences... Elle est pourtant incontournable. A l'école en particulier, parce que les apports de l'environnement familial et socio-culturel vont être très inégaux et variables d'une personne à l'autre. Non qu'il soit problématique que ceux-ci diffèrent, mais l'important est qu'une information juste et adéquate et que des possibilités de questionnements et de débats soient prévus à chaque moment clé du développement de la personne. Qu'il s'agisse de la connaissance de soi et de son corps, du respect de soi et des autres, de l'image de soi sur Internet, de la violence infligée envers soi ou envers autrui (notamment dans la relation de couple), d'une réflexion sur les inégalités de genre, sur le droit au plaisir de chacun et à la reconnaissance de ses envies et de ses limites, sur l'inscription de ses relations dans un horizon culturel et culturel propre et ouvert aux autres horizons, etc., les enjeux sociaux susceptibles d'être couverts par l'EVRAS sont nombreux et mériteraient tous une place dans le parcours scolaire. Notre étude est donc d'abord et avant tout un appel à toutes les écoles qui délaissent volontairement l'EVRAS, car cette nouvelle Mission assignée à l'école (même s'il s'agit d'une mission que certains établissements remplissaient bien avant la modification décrétole de 2012) est, certes complexe, mais loin d'être anodine.

Nous avons voulu mettre en évidence, tout au long de cette étude, cette complexité et la nature indispensable de cette éducation, à l'école aussi, et dès le plus jeune âge. Nous avons voulu éviter un écueil, celui de se focaliser sur une dimension restreinte de l'EVRAS, qui pourrait laisser penser que celle-ci serait épuisée par une information univoque et identique pour tous. L'EVRAS ne se réduit pas à la seule dimension sexuelle, avec des accents relationnels et affectifs qui lui seraient subordonnés. Non. L'EVRAS, c'est d'abord une question de relations entre personnes qui vivent certaines réalités à certains moments de leur vie en fonction de leurs caractéristiques propres (genre, développement physiologique et psychologique, identité sexuelle, environnement, sentiments, convictions, connaissances...). Et ce qui importe, c'est que l'enfant, le jeune, l'adulte en devenir dispose, en fonction de ses besoins propres, des clés lui permettant de vivre sereinement avec lui-même, avec l'autre et avec les autres. L'ambition est grande ; les réponses sont certainement multiples. Certaines clés vont pouvoir être données en famille, via les diverses activités sociales et culturelles exercées par le jeune... Même si c'est le cas, il nous semble pourtant essentiel que, à l'école, un certain nombre de clés soient fournies. Le législateur l'a bien compris en intégrant l'EVRAS aux missions de l'école.

Dans la construction de sa vie relationnelle, affective et sexuelle, tout enfant, toute personne, va rechercher des lieux de confiance qui puissent répondre à ses questions et à ses attentes. Le plus grand risque est qu'il n'en trouve pas. L'un des grands enjeux de l'EVRAS est donc d'être inclusive : que chacun puisse s'y retrouver, se sentir reconnu dans sa différence, même si celle-ci n'est pas connue des autres, et de pouvoir exprimer ses avis ou inquiétudes dans les limites imposées par le respect de l'autre et des autres. Si cela devrait être vrai partout, cela doit nécessiter une vigilance de tous les instants pour les acteurs éducatifs de l'école et pour les intervenants en EVRAS. Parce que les séquelles du rejet ou de l'indifférence mènent à des blessures profondes, voire irréversibles.

Actuellement, notre étude en a fait état, nous percevons une certaine tendance au sein du monde politique à vouloir cadenasser l'EVRAS : créer un référentiel commun, établir une liste de thématiques à aborder impérativement, créer une labellisation contraignante des intervenants externes... Cette volonté est compréhensible eu égard à différents éléments : l'idée qu'il y a une information minimum à transmettre aux élèves en matière de santé, témoignages d'interventions EVRAS incriminant des comportements ou des catégories de personnes, établissements scolaires qui limitent l'EVRAS à la portion congrue... Seulement, cela se confronte à plusieurs problèmes que nous avons soulevé : le fait que l'EVRAS fait nécessairement intervenir des questions de valeurs où la détermination d'une liste arrêtée de thématiques par une institution ou une organisation peut déjà être idéologiquement marquée; le droit des écoles subventionnées à établir un projet éducatif, un projet pédagogique et un projet d'établissement propre; la liberté des chefs d'établissements à inviter qui ils souhaitent dans leurs écoles pour remplir ces engagements; le risque d'utiliser la labellisation pour favoriser une idéologie dominante au détriment d'autres...

En fait, l'on est face à un triple risque : le risque de continuer à avoir des écoles qui font peu de cas de l'EVRAS ; le risque d'avoir des écoles qui proposent une vision très limitée de l'EVRAS, faisant appel à des intervenants externes militants (quel que soit la nature de ce militantisme) de manière exclusive et proposant ainsi une vision de l'EVRAS à sens unique ; le risque enfin d'enfermer l'EVRAS par des mesures contraignantes imposées par des dispositions législatives qui empêcheraient les écoles de construire un projet EVRAS à la fois varié et en accord avec les intentions de ses projets pédagogique, éducatif et d'établissement. Le Pacte pour un enseignement d'excellence insiste sur l'autonomie des directions d'école et des établissements, qui doit s'accroître en Fédération Wallonie-Bruxelles ; une labellisation de l'EVRAS serait en totale contradiction avec cette attente des acteurs de l'enseignement. Par contre, il est évident que cette autonomie est assortie d'une responsabilité forte : celle de faire en sorte que les attendus soient rencontrés. Il est donc grand temps que tous les établissements scolaires qui ne disposent pas d'un projet EVRAS construit de manière réfléchi et cohérente s'attèlent à la tâche. Les CLPS, les PMS, les PSE peuvent les aider par, entre autres, leur connaissance du terrain. Les Fédérations de PO disposent également de ressources et proposent (on l'a vu pour le SeGEC) des formations ad hoc à destination des équipes éducatives.

Au niveau local, les parents peuvent aussi être des partenaires dans la construction du projet. L'école a tout à gagner à susciter l'avis des parents et à obtenir leur adhésion dans la construction de leur projet EVRAS. Comme le réclame l'UFAPEC, la mise en place du projet EVRAS au sein de l'établissement scolaire devrait s'accompagner d'une information indispensable aux parents : ce projet devrait plus systématiquement qu'aujourd'hui être soumis à l'avis du Conseil de Participation (CoPa); une information sur les interventions spécifiques prévues en cours d'année devrait être envoyée aux parents en début d'année et une information globale sur les contenus devrait être portée à leur connaissance le jour même de l'information afin que la discussion puisse, le cas échéant, se poursuivre en famille. Car, finalement, écoles et familles ne poursuivent-elles pas un seul objectif : que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir dans un parcours scolaire réussi et trouver les équilibres nécessaires à son bonheur ?

## Bibliographie et liens

### Textes légaux et institutionnels

- Circulaire n°4550 du 10/09/2013 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS),  
[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20\(4773\\_20130910\\_155053\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20(4773_20130910_155053).pdf)
- Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre,  
[http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_024.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_024.pdf)
- Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire : <https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/les-points-dappui-aux-ecoles/protocole-daccord-evras>

### Articles et revues

- DE VILLERS, J., « L'ÉVRAS : le refus d'un label de qualité ouvre la porte aux dérives », Espace de libertés, juin 2017 : <https://www.laicite.be/magazine-article/levras-le-refus-dun-label-de-qualite-ouvre-la-porte-aux-derives/>
- EVRARD, A., « Le Gris, la formule gagnante venue du Canada », in Prospective Jeunesse, n°76, printemps 2016, pp. 8-10 : [http://www.handicap-et-sante.be/hswp/wp-content/uploads/2017/07/DSPProspective-Jeunesse-n76\\_EVRAS.pdf](http://www.handicap-et-sante.be/hswp/wp-content/uploads/2017/07/DSPProspective-Jeunesse-n76_EVRAS.pdf)
- *Journal du droit des Jeunes, la revue juridique de l'action sociale et éducative*, n°366, juin 2017.
- SCHMIDT, J.-P., *Centre PMS, un acteur de première ligne méconnu*, analyse UFAPEC n°28.15 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2815-pms.html>
- SCHMIDT, J.-P., *Service PSE, un acteur de première ligne méconnu*, analyse UFAPEC n°05.16 : <http://www.ufapec.be/nos-analyses/0516-pse.html>

### Liens internet

- [http://plus.lesoir.be/103144/article/2017-07-05/un-label-sexualite-contrainant-pour-le-secteur-jeunesse#\\_ga=2.142960886.2142930968.1502351535-1718119835.1502351535](http://plus.lesoir.be/103144/article/2017-07-05/un-label-sexualite-contrainant-pour-le-secteur-jeunesse#_ga=2.142960886.2142930968.1502351535-1718119835.1502351535)
- <http://plus.lesoir.be/83627/article/2017-02-25/il-y-des-gens-qui-veulent-nous-nuire>





- <http://plus.lesoir.be/83628/article/2017-02-25/quand-ce-sont-les-cathos-qui-parlent-porno-aux-ados>
- <http://simonis.cfwb.be/la-ministre-simonis-souhaite-labelliser-les-op-rateurs-organisant-des-animations-d-education-la-vie-relationnelle-affect>
- <http://www.enseignement.be/index.php?page=27276>
- [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/GC-Tronc-commun-VF\\_DEF5.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/GC-Tronc-commun-VF_DEF5.pdf)
- [http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3\\_versionfinale.pdf](http://www.pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2017/05/PACTE-Avis3_versionfinale.pdf)
- <http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=15958>
- <https://www.ecolo.be/spip.php?page=intervention&id=57692>
- <https://www.evras.be/acteurs-services/>
- <https://www.groupe-croissance.be/qui-sommes-nous>

*Tous les liens ont été vérifiés le 18 août 2017.*